

# Guide des indicateurs de la campagne 2023 du Rapport social unique (RSU)

**Nous vous invitons à bien prendre connaissance de ce guide : quelques adaptations ont été effectuées par rapport à l'instruction du 28 juillet 2023, qui encadre la collecte nationale RSU.**

# Sommaire

## Partie 1. Contexte, objectifs et périmètre de la collecte..... 8

1. Contexte et objectifs .....	9
2. Structures concernées .....	9
3. Périmètre.....	10
4. Modalités de recueil des données .....	10
5. Modalités de remplissage des outils informatiques .....	10

## Partie 2. Les indicateurs..... 12

1. BDS FPH 003-O Effectifs physiques .....	13
2. BDS FPH 003-O bis Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre.....	14
3. BDS FPH 003-O ter Effectifs en équivalent temps plein annuel en fonction.....	15
4. BDS FPH 004-O Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée en application de l'article 9 de la loi n° 86-33 du 11 janvier 1986.....	16
5. BDS FPH 005-F Nombre de stagiaires de droit privé accueillis au cours de l'année .....	17
6. BDS FPH 006-O Âge moyen .....	18
7. BDS FPH 006-O bis Âge médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31 décembre .....	19
8. BDS FPH 008-O Nombre d'agents fonctionnaires (PNM) ou titulaires (PM)* recrutés au cours de l'année.....	20
9. BDS FPH 010-O Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année.....	21
10. BDS FPH 011-O Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année .....	22
11. BDS FPH 012-F Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination .....	23
12. BDS FPH 013-O Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année.....	24
13. BDS FPH 014-O Nombre de candidatures reçues au cours de l'année .....	25
14. BDS FPH 015-O Nombre de postes pourvus au cours de l'année suite à publication comme poste vacant ou susceptible d'être vacant.....	26
15. BDS FPH 016-O Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année.....	27
16. BDS FPH 017-O Nombre de promouvables pour chaque grade .....	28
17. BDS FPH 017-O bis Nombre de promus pour chaque grade .....	29
18. BDS FPH 019-O Nombre de promouvables pour chaque corps.....	30
19. BDS FPH 018-O bis Nombre de promus pour chaque corps.....	31
20. BDS FPH 021-O Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel .....	32
21. BDS FPH 022-O Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ .....	33
22. BDS FPH 023-O Nombre de demandes de ruptures conventionnelles .....	34
23. BDS FPH 024-O Nombre d'agents formés.....	35

24.	BDS FPH 026-O Nombre de jours de formation.....	36
25.	BDS FPH 026-F bis Nombre de stagiaires en formation .....	37
26.	BDS FPH 027-F Nombre de demandes de congés formation .....	38
27.	BDS FPH 028-O Masse salariale en euros .....	39
28.	BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA .....	40
29.	BDS FPH 031-O Total des rémunérations annuelles brutes versées.....	41
30.	BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés .....	42
31.	BDS FPH 034-O Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires.....	43
32.	BDS FPH 035-O Nombre d'équivalent temps plein rémunérés .....	44
33.	BDS FPH 036-O Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputables au service .....	45
34.	BDS FPH 037-O Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service.....	46
35.	BDS FPH 040-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année ...	47
36.	BDS FPH 041-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année précédente .....	48
37.	BDS FPH 042-O Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement.....	49
38.	BDS FPH 043-O Nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensées au cours de l'année par les dispositifs de signalement .....	50
39.	BDS FPH 044-O Nombre de signalements .....	51
40.	BDS FPH 045-O Nombre de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année.....	52
41.	BDS FPH 046-O Nombre de mesures de protection fonctionnelle demandées d'une part, mises en œuvre d'autre part.....	53
42.	BDS FPH 048-O Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année.....	54
43.	BDS FPH 049-O Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année .....	55
44.	BDS FPH 050-O Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail.....	56
45.	BDS FPH 051-O Nombre de tentatives de suicides intervenues sur le lieu de travail .....	57
46.	BDS FPH 052-O Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre, dont ayant pris leurs fonctions au cours de l'année.....	58
47.	BDS FPH 053-F Répartition des intervenants en prévention des risques professionnels ..	59
48.	BDS FPH 054-F Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place au sein de l'hôpital ?.....	60
49.	BDS FPH 055-F Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année.....	61
50.	BDS FPH 056-F Nombre d'acteurs de la prévention en fonction ayant suivi une formation continue au cours de l'année .....	62
51.	BDS FPH 056-F bis Une équipe de SST existe-t-il au sein de l'hôpital ? .....	63
52.	BDS FPH 056-F ter Nombre de recours à l'inspection du travail .....	64
53.	BDS FPH 057-O Nombre de Formations Spécialisées .....	65

54. BDS FPH 058-O Nombre de CSE exerçant les compétences d'une Formation Spécialisée .....	66
55. BDS FPH 059-O Nombre de membres des formations spécialisées .....	67
56. BDS FPH 060-O Nombre de membres ayant reçu une formation et durée de celle-ci.....	68
57. BDS FPH 061-O Nombre de membres ayant bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail. ....	69
58. BDS FPH 065-O Nombre de réunions de formations spécialisées .....	70
59. BDS FPH 068-O Nombre de visites de sites effectuées .....	71
60. BDS FPH 070-O Nombre de demandes de recours à un expert certifié.....	72
61. BDS FPH 075-O Nombre de signalements d'un danger grave et imminent .....	73
62. BDS FPH 076-F Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année.	74
63. BDS FPH 079-O Nombre de rapports annuels des médecins du travail reçus.....	75
64. BDS FPH 080-F Nombre des signalements de refus par l'administration d'aménagement de poste reçus.....	76
65. BDS FPH 085-F Nombre de consultations des FS sur mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail. ....	77
66. BDS FPH 086-F Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail .....	78
67. BDS FPH 088-O Nombre de DUERP .....	79
68. BDS FPH 094-F Nombres d'aménagements de poste proposés par le médecin du travail	80
69. BDS FPH 096-O Nombre d'agents .....	81
70. BDS FPH 097-O Nombre d'agents .....	82
71. BDS FPH 098-O Nombre d'agents .....	83
72. BDS FPH 099-O Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année.....	84
73. BDS FPH 102-O Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année	85
74. BDS FPH 103-O Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail initiés au cours de l'année.....	86
75. BDS FPH 104-F Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre au cours de l'année suite à un désaccord avec le chef de service .....	87
76. BDS FPH 105-O Nombre d'agents formés à la SST (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme, etc.) au cours de l'année parmi les agents en poste au 31 décembre .....	88
77. BDS FPH 106-F Des formations SST ont-elles été organisées au cours de l'année suite à des événements graves ? .....	89
78. BDS FPH 107-O Nombre de services et nombre d'agents concernés .....	90
79. BDS FPH 108-F Taux de réalisation du programme annuel de prévention de l'année précédente, y compris concernant les risques psychosociaux.....	91
80. BDS FPH 109-F Nombre de documents de traçabilité des expositions professionnelles établis au cours de l'année .....	92
81. BDS FPH 110-O Nombre de services et nombre d'agents concernés .....	93
82. BDS FPH 111-O Nombre de services et nombre d'agents concernés .....	94
83. BDS FPH 112-O Nombre d'agents au 31 décembre exposés à un risque d'usure professionnelle identifiés.....	95
84. BDS FPH 114-O Nombre de signalements au cours de l'année.....	96

85.	BDS FPH 116-F Organisation des services de médecine du travail au 31 décembre .....	97
86.	BDS FPH 117-O Suivi médical .....	98
87.	BDS FPH 118-O Nombre de visites de site réalisées par le médecin du travail ou par un membre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail au cours de l'année .....	99
88.	BDS FPH 119-O Nombre de rapports de médecins du travail transmis aux comités médicaux et aux commissions de réforme au cours de l'année .....	100
89.	BDS FPH 123-O Répartition des effectifs, PNM et PM, en fonction au 31 décembre .....	101
90.	BDS FPH 124-O Existence de chartes de fonctionnement sur les pools de remplacement (PNM).....	102
91.	BDS FPH 125-F Nombre total de nuits-agents travaillées au cours de l'année.....	103
92.	BDS FPH 126-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes).....	104
93.	BDS FPH 129-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail.....	105
94.	BDS FPH 132-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel au cours de l'année .....	106
95.	BDS FPH 133-F Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année.....	107
96.	BDS FPH 134-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre.....	108
97.	BDS FPH 135-O Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année.....	109
98.	BDS FPH 136-O Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical .....	110
99.	BDS FPH 137-O Nombre de jours de congés .....	111
100.	BDS FPH 141-O Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre.....	112
101.	BDS FPH 142-F Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année.....	113
102.	BDS FPH 143-F Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre .....	114
103.	BDS FPH 144-F Nombre de jours des comptes épargne-temps consommés au cours l'année.....	115
104.	BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif.....	116
105.	BDS FPH 150-O Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif .....	117
106.	BDS FPH 151-F Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif .....	118
107.	BDS FPH 152-O Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année.....	119
108.	BDS FPH 154-O Montant de la dépense consacrée à l'action sociale .....	120
109.	BDS FPH 155-O Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales.....	121
110.	BDS FPH 158-O Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE .....	122
111.	BDS FPH 159-F Nombre de réunions des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSE .....	123
112.	BDS FPH 163-F Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986 .....	124
113.	BDS FPH 164-F Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé.....	125
114.	BDS FPH 167-F Nombre de demandes formulées par les organisations syndicales visant à ouvrir une négociation collective selon les modalités prévues à l'article 8 quinquies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, par niveau de CSE.....	126

115. BDS FPH 168-F Nombre d'accords conclus et signés majoritairement au cours de l'année, par niveau de CSE .....	127
116. BDS FPH 171-O Nombre sanctions prononcées .....	128

### **Partie 3. Les critères de ventilation ..... 129**

1. Accidents mortels reconnus imputables au service.....	130
2. Acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année qui ont.....	130
3. Ancienneté (transformation CDD en CDI) .....	130
4. Catégorie active ou sédentaire .....	130
5. Catégorie de FS (Nombre de membres des FS par catégorie de FS) .....	130
6. Catégorie hiérarchique.....	131
7. Cause (pour les accidents) .....	131
8. Corps d'emploi .....	132
9. Demandes de recours à un expert certifié .....	133
10. Départements.....	133
11. Domaine sur lequel porte les accords .....	136
12. DUERP.....	137
13. Durée des contrats (pour les contractuels sur emploi permanent .....	137
14. Emplois supérieurs hospitaliers .....	137
15. Filière (personnel non médical).....	138
16. Fonction RP .....	139
17. Fondement juridique de recrutement pour les contractuels .....	139
18. Grades .....	139
19. Gravité (pour les accidents) .....	147
20. Indicateur de situation au regard du handicap.....	147
21. Mesure de protection fonctionnelle .....	148
22. Métiers .....	148
23. Moment de la transformation des CDD en CDI .....	154
24. Motif de départ .....	154
25. Motif de la demande de temps partiel.....	154
26. Motif de retrait .....	154
27. Motif de signalement.....	155
28. Motif de recours à l'Inspection du travail .....	155
29. Nature de la faute disciplinaire.....	155
30. Niveaux hiérarchiques .....	156
31. Nombre de jours de télétravail par semaine .....	156
32. Organisations syndicales .....	156
33. Position statutaire .....	156
34. Quotité de travail.....	157
35. Sens de la décision (rupture conventionnelle).....	157
36. Sens de la décision (temps partiel).....	157
37. Sexe .....	157

38. Statut d'emploi (personnel médical) .....	158
39. Tranches d'âge .....	159
40. Tranches horaires .....	160
41. Type (ou catégorie) d'acteurs et intervenants de la prévention .....	161
42. Type d'acte .....	161
43. Type d'acte et de discrimination .....	161
44. Type d'affection .....	162
45. Type d'épreuves .....	162
46. Type d'instance .....	162
47. Type de consommation (jours CET) .....	163
48. Type de contrat .....	163
49. Type de décision (demande de congé formation) .....	163
50. Type de formation spécialisée .....	163
51. Type de prestations sociales .....	163
52. Type de saisine (rupture conventionnelle) .....	164
53. Type de saisine (temps partiel) .....	164
54. Type de sanction disciplinaire .....	164
55. Type de suite donnée 12 mois après le signalement .....	165
56. Visites de site .....	165
57. Voies d'accès .....	165
 <b>Annexes</b>	 <b>166</b>

## Partie 1

# Contexte, objectifs et périmètre de la collecte



# Campagne 2023 du RSU

## 1. Contexte et objectifs

À partir de 2024, le Rapport Social Unique (RSU) succède à l'enquête annuelle Bilan social, menée auprès des établissements sanitaires publics jusqu'à la campagne portant sur les données 2022, avec une extension du périmètre à tous les établissements et services (qu'ils soient sanitaires, sociaux ou médico-sociaux) de la Fonction publique hospitalière (FPH).

Le Bilan social s'adressait aux établissements de la FPH de plus de 300 agents. Le RSU s'adresse quant à lui, à l'ensemble des établissements et services de la FPH, sanitaires et médico-sociaux, quelle que soit leur taille. Il revêt un caractère obligatoire pour chacun des quelques 2000 établissements et services concernés au sein de la FPH.

La base de données sociales des établissements publics, issue du [décret n° 2020-1493](#) du 30 novembre 2020 qui fixe les conditions et modalités, rassemble des données RH quantitatives et qualitatives à partir desquelles sont établies les lignes directrices de gestion par les administrations ou établissements, et détermine la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

L'[arrêté du 28 avril 2022](#), a fixé la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales pour la FPH. À la suite de cette publication, la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) a élaboré un [guide relatif à la BDS dans la fonction publique hospitalière](#) pour accompagner les établissements et services dans l'élaboration de leur base de données sociales et du rapport social unique.

À partir de cette base de données sociales est élaboré le Rapport Social Unique (RSU), qui comprend des thématiques que l'on retrouvait dans le Bilan social : recrutements, formation, mobilité, rémunérations, égalité professionnelle... ainsi que des éléments prospectifs, notamment des données relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) et aux parcours professionnels dans chaque établissement ou service de la FPH.

Il prend également en compte des données relatives à la diversité et à la lutte contre les discriminations, à la situation comparée des femmes et des hommes dans de nombreux domaines (recrutement, formation, rémunération, temps de travail, promotion, conditions de travail, actes de violence...), et se substitue aux rapports spécifiques portant sur ces sujets.

Élaboré chaque année, au titre de l'année civile écoulée, il est donc un précieux outil d'information et d'aide à la décision pour chaque service ou établissement concerné.

## 2. Structures concernées

La réalisation du RSU est **obligatoire** pour tous les établissements et services de la fonction publique hospitalière, sans distinction de taille, qu'ils soient sanitaires ou médico-sociaux.

La collecte des données s'effectue au niveau du numéro Finess juridique des établissements et services. En cas de pluralité d'établissements, les données RH devront être consolidées pour l'ensemble des établissements et/ou services, et devront faire l'objet d'une remontée unique au niveau du Finess Juridique.

### 3. Périmètre

Le périmètre, le contenu, les conditions et les modalités d'élaboration du rapport social unique et de la base des données sociales par les établissements dans la fonction publique hospitalière sont précisées dans l'Instruction N° DGOS/RH3/2023/123 du 28 juillet 2023 relative à l'enquête réalisée auprès des établissements et services de la FPH, parue au [Bulletin Officiel Santé du 16 août 2023 \(pages 80 à 101\)](#).

Sont distingués en annexe de cette instruction, les indicateurs qui feront l'objet d'une remontée nationale :

- ceux ayant une mention (O) qui sont obligatoires pour tous les établissements,
- et ceux ayant une mention (F) qui ne sont facultatifs que pour les établissements de moins de 300 agents.

Cette distinction s'explique par le fait que la grande majorité des établissements sociaux et médicosociaux ne sont pas tenus à l'heure actuelle d'élaborer un bilan social dans la mesure où le seuil est fixé à 300 agents.

### 4. Modalités de recueil des données

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 28 avril 2022 « *La direction générale de l'offre de soins procède annuellement à une enquête auprès de ces établissements pour recueillir un ensemble de données issues des bases de données sociales.* »

Comme pour le bilan social, c'est à l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIHI) que la DGOS a confié la mission de conduire les enquêtes annuelles.

Elles se dérouleront tous les ans du mois de mars à la fin de l'été.

Pour la première campagne, conduite en 2024 sur les données 2023, le calendrier est néanmoins adapté :

- Le lancement est prévu autour du 10 juin 2024,
- et la collecte s'étendra jusqu'au 30 novembre 2024.

### 5. Modalités de remplissage des outils informatiques

Les données du RSU seront collectées à travers la plateforme dédiée de l'ATIHI, sécurisée via le dispositif d'authentification PLAGE (Plateforme de Gestion pour l'accès des services en ligne), qui permet la gestion des droits des utilisateurs sur l'ensemble des applications gérées par l'ATIHI. L'utilisateur devra disposer d'un identifiant et mot de passe personnels PLAGE ainsi que des habilitations nécessaires lui permettant d'accéder à la plateforme de collecte :

- profil de gestionnaire des fichiers pour pouvoir déposer/compléter les indicateurs,
- ou profil de lecteur pour consulter les données,

sur le domaine RSU.

Deux modes de saisies sont proposés pour faciliter la saisie sur la plateforme RSU :

- une saisie « hors ligne », à partir d'un cadre de saisie au format Excel, dont les données, une fois complétées, pourront ensuite être réimportées sur la plateforme,
- une saisie « en ligne », directement sur la plateforme RSU.

La plateforme permet aussi de réaliser des imports, sous réserve du respect des formats d'imports, ces derniers ayant été relayés aux éditeurs SIRH, par la DGOS.

Pour chaque indicateur figurant dans l'instruction, figurent un certain nombre de tableaux, correspondants aux critères de ventilation et aux croisements à opérer définis dans l'instruction. La partie suivante, vous présente les indicateurs sous forme de fiches détaillant :

- le ou les texte(s) de référence,
- le thème auquel se rapporte l'indicateur,
- une mention du détail attendu lorsque l'indicateur est déjà « pré-ventilé » avant application des critères,
- les critères de ventilation,
- les croisements à opérer,
- le cas échéant, une définition et éléments de contexte,
- et éventuellement des précisions.

**A noter que pour cette première année de campagne, les critères de ventilation et les croisements ont été quelque peu simplifiés.**

**Ainsi, vous ne retrouverez que les critères et croisements effectivement retenus pour la campagne 2023.**

## Partie 2

# Les indicateurs

# Fiche de documentation des indicateurs du n° 003-O

## 1. BDS FPH 003-O Effectifs physiques

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 003-O
Textes de référence	
Thème	<b>1° Emploi</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Corps (personnel non médical)</li> <li>• Position statutaire</li> <li>• Fondement juridique de recrutement pour les contractuels</li> <li>• Type de contrat (pour les contractuels)</li> <li>• Durée des contrats (pour les contractuels sur emploi permanent)</li> <li>• Métier</li> <li>• Tranches d'âge</li> <li>• Indicateur de situation au regard du handicap</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (hors stagiaires) ET Corps ET catégorie hiérarchique ET sexe</li> <li>• Métier ET tranches d'âge ET sexe</li> <li>• Statut d'emploi ET Situation au regard du handicap ET tranches d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 003-O bis

## 2. BDS FPH 003-O bis Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre

Intitulé de l'indicateur		BDS FPH 003-O bis
Textes de référence		
Thème	<b>1° Emploi</b>	
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnel non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Corps (personnel non médical)</li> <li>• Position statutaire</li> <li>• Fondement juridique de recrutement pour les contractuels</li> <li>• Type de contrat (pour les contractuels)</li> <li>• Durée des contrats (pour les contractuels sur emploi permanent)</li> <li>• Métier</li> <li>• Tranches d'âge</li> <li>• Indicateur de situation au regard du handicap</li> <li>• Sexe</li> </ul>	
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (hors stagiaires) ET Corps ET catégorie hiérarchique ET sexe</li> <li>• Métier ET tranches d'âge ET sexe</li> <li>• Statut d'emploi ET Situation au regard du handicap ET tranches d'âge ET sexe</li> </ul>	
Définition et éléments de contexte		
Précisions		

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 003-O ter

### 3. BDS FPH 003-O ter Effectifs en équivalent temps plein annuel en fonction

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 003-O ter
Textes de référence	
Thème	<b>1° Emploi</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Corps (personnel non médical)</li> <li>• Position statutaire</li> <li>• Fondement juridique de recrutement pour les contractuels</li> <li>• Type de contrat (pour les contractuels)</li> <li>• Durée des contrats (pour les contractuels sur emploi permanent)</li> <li>• Métier</li> <li>• Tranches d'âge</li> <li>• Indicateur de situation au regard du handicap</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (hors stagiaires) ET Corps ET catégorie hiérarchique ET sexe</li> <li>• Métier ET tranches d'âge ET sexe</li> <li>• Statut d'emploi ET Situation au regard du handicap ET tranches d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 004

### 4. BDS FPH 004-O Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée en application de l'article 9 de la loi n° 86-33 du 11 janvier 1986

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 004-O
Textes de référence	
Thème	<b>1° Emploi</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moment de la transformation</li> <li>• Fondement juridique de recrutement</li> <li>• Ancienneté</li> <li>• Par statut (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs n° 005-F

## 5. BDS FPH 005-F Nombre de stagiaires de droit privé accueillis au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 005-F
Textes de référence	
Thème	<b>1° Emploi</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 006-O

## 6. BDS FPH 006-O Âge moyen

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 006-O
Textes de référence	
Thème	<b>1° Emploi</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Fondement juridique de recrutement</li> <li>• Type de contrat</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi ou filière ET Catégorie hiérarchique ET Sexe</li> <li>• Fondement juridique de recrutement ET Type de contrat (pour les contractuels)</li> <li>• Métier ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Emplois d'agents titulaires et contrat à durée indéterminée

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 006-O bis

### 7. BDS FPH 006-O bis Âge médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31 décembre

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 006-O
Textes de référence	
Thème	<b>1° Emploi</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Fondement juridique de recrutement</li> <li>• Type de contrat</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi ou filière ET Catégorie hiérarchique ET Sexe</li> <li>• Fondement juridique de recrutement ET Type de contrat (pour les contractuels)</li> <li>• Métier ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Emplois d'agents titulaires et contrat à durée indéterminée

# Fiche de documentation des indicateurs n° 008-O

## 8. BDS FPH 008-O Nombre d'agents fonctionnaires (PNM) ou titulaires (PM)\* recrutés au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 008-O
Textes de référence	
Thème	<b>2° Recrutements</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Corps</li> <li>• Grade</li> <li>• Voie d'accès</li> <li>• Indicateur de situation au regard du handicap</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET Corps ET voie d'accès ET sexe</li> <li>• Catégorie hiérarchique ET situation au regard du handicap ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Les PM titulaires inclus dans cet indicateur sont les praticiens hospitaliers (PH)

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 0010-O

### 9. BDS FPH 010-O Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 010-O
Textes de référence	
Thème	<b>2° Recrutements</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau hiérarchique</li> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Fondement juridique de recrutement</li> <li>• Type de contrat</li> <li>• Durée des contrats</li> <li>• Situation au regard du handicap</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau hiérarchique ET Statut d'emploi ou filière ET Fondement juridique de recrutement ET Type de contrat ET Sexe</li> <li>• Type de contrat ET Durée des contrats ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 011-O

## 10. BDS FPH 011-O Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 011-O
Textes de référence	
Thème	<b>2° Recrutements</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Métier</li> <li>• Situation au regard du handicap</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Métier ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Emploi non permanent

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 012-F

### 11. BDS FPH 012-F Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination

Intitulé de l'indicateur		BDS FPH 012-F
Textes de référence	Emplois supérieurs hospitaliers : Décret n° 2020-959 du 31 juillet 2020 relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière	
Thème	<b>2° Recrutements</b>	
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Indicateur de situation au regard du handicap</li> <li>• Sexe</li> </ul>	
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplois supérieurs hospitaliers ET sexe</li> <li>• Situation au regard du handicap ET emplois supérieurs hospitaliers ET sexe</li> </ul>	
Définition et éléments de contexte		
Précisions	Pour les PM, sont visées les fonctions de chef de service et chef de pôle. Seule la modalité « A » est retenue pour le critère de ventilation « catégorie hiérarchique ».	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 013-O

## 12. BDS FPH 013-O Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 013-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels</b> <b>a) Mobilité</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs n° 014-O

## 13. BDS FPH 014-O Nombre de candidatures reçues au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 014-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels a) Mobilité</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 015-O

### 14. BDS FPH 015-O Nombre de postes pourvus au cours de l'année suite à publication comme poste vacant ou susceptible d'être vacant

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 015-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels</b> <b>a) Mobilité</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourvu par des candidats extérieurs au périmètre du ministère ou en interne</li> <li>• Selon le statut d'emploi du candidat retenu</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Sont exclus les postes proposés aux fonctionnaires stagiaires à l'issue de leur formation initiale.

# Fiche de documentation des indicateurs n° 016-O

## 15. BDS FPH 016-O Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 016-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels</b> <b>a) Mobilité</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe (pour le nombre de candidatures reçues et le nombre de postes pourvus)</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi ET Métier (personnel non médical)</li> <li>• Filière ET Métier ET Catégorie hiérarchique</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 017-O

## 16. BDS FPH 017-O Nombre de promouvables pour chaque grade

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 017-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels b) Avancement de grade et promotion interne</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grade</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tranche d'âge ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	Les promouvables recensent les personnes pouvant être éligibles à une promotion.
Précisions	Uniquement pour les personnels non médicaux

# Fiche de documentation des indicateurs n° 017-O bis

## 17.BDS FPH 017-O bis Nombre de promus pour chaque grade

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 017-O bis
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels</b> <b>b) Avancement de grade et promotion interne</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grade</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tranche d'âge ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Uniquement pour les personnels non médicaux

# Fiche de documentation des indicateurs n° 019-O

## 18. BDS FPH 019-O Nombre de promouvables pour chaque corps

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 019-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels</b> <b>b) Avancement de grade et promotion interne</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corps</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière</li> <li>• Tranches d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Uniquement pour les personnels non médicaux

# Fiche de documentation des indicateurs n° 018-O bis

## 19. BDS FPH 018-O bis Nombre de promus pour chaque corps

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 018-O bis
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels</b> <b>b) Avancement de grade et promotion interne</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corps</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière</li> <li>• Tranches d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Uniquement pour les personnels non médicaux

# Fiche de documentation des indicateurs n° 021-O

## 20. BDS FPH 021-O Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 021-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels</b> <b>b) Avancement de grade et promotion interne</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type d'épreuve</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type d'épreuve ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Uniquement pour les personnels non médicaux



# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 022-O

### 21. BDS FPH 022-O Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 022-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels</b> <b>c) Départs</b>
Détail	
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Catégorie active ou sédentaire</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motif de départ ET Statut d'emploi ou filière ET Catégorie hiérarchique ET Tranche d'âge ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Tous les motifs de départs sont concernés hormis les ruptures conventionnelles

# Fiche de documentation des indicateurs n° 023-O

## 22. BDS FPH 023-O Nombre de demandes de ruptures conventionnelles

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 023-O
Textes de référence	
Thème	<b>3° Parcours professionnels c) Départs</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Type de saisine</li> <li>• Sens de la décision</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 024-O

## 23.BDS FPH 024-O Nombre d'agents formés

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 024-O
Textes de référence	
Thème	<b>4° Formation</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant suivi au moins une formation statutaire</li> <li>• ayant suivi au moins une formation professionnelle continue</li> <li>• dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance</li> <li>• dont ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF</li> <li>• ayant obtenu un diplôme via la VAE</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique et fonction principale</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET Catégorie hiérarchique ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 026-O

## 24.BDS FPH 026-O Nombre de jours de formation

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 026-O
Textes de référence	
Thème	<b>4° Formation</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formation statutaire</li> <li>• formation continue</li> <li>• préparation aux concours et examens</li> <li>• réalisation de bilans de compétences</li> <li>• validation des acquis de l'expérience (VAE)</li> <li>• congé de formation professionnelle</li> <li>• période de professionnalisation</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique et fonction principale</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET Catégorie hiérarchique ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 026-F bis

## 25.BDS FPH 026-F bis Nombre de stagiaires en formation

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 026-F bis
Textes de référence	
Thème	<b>4° Formation</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• formation statutaire</li> <li>• formation continue</li> <li>• préparation aux concours et examens</li> <li>• réalisation de bilans de compétences</li> <li>• validation des acquis de l'expérience (VAE)</li> <li>• congé de formation professionnelle</li> <li>• période de professionnalisation</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique et fonction principale</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET Catégorie hiérarchique ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 027-F

## 26.BDS FPH 027-F Nombre de demandes de congés formation

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 027-F
Textes de référence	
Thème	<b>4° Formation</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision prise</li> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision prise ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET Catégorie hiérarchique Et Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 028-O

## 27.BDS FPH 028-O Masse salariale en euros

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 028-O
Textes de référence	
Thème	<b>5° Rémunérations</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• personnel médical</li> <li>• personnel non médical</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	Ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions)
Précisions	Arrondi à l'euro

# Fiche de documentation des indicateurs n° 030-O

## 28. BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 030-O
Textes de référence	
Thème	<b>5° Rémunérations</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs n° 031-O

## 29. BDS FPH 031-O Total des rémunérations annuelles brutes versées

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 031-O
Textes de référence	
Thème	<b>5° Rémunérations</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les fonctionnaires               <ul style="list-style-type: none"> <li>- primes et indemnités</li> <li>- dont NBI et primes de sujétion des aides-soignants (comptant pour la retraite de fonctionnaires)</li> <li>- dont heures supplémentaires</li> <li>- dont indemnité de résidence</li> <li>- dont supplément familial de traitement</li> </ul> </li> <li>• Pour les praticiens hospitaliers               <ul style="list-style-type: none"> <li>- primes et indemnités</li> <li>- dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)</li> <li>- dont temps de travail additionnel</li> <li>- dont gardes et astreintes</li> </ul> </li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET Catégorie hiérarchique ET Âge ou tranche d'âge ET Sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	Sur emploi permanent
Précisions	En euros

# Fiche de documentation des indicateurs n° 032-O

## 30.BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 032-O
Textes de référence	
Thème	<b>5° Rémunérations</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	Sur emploi permanent
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 034-O

## 31. BDS FPH 034-O Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 034-O
Textes de référence	
Thème	<b>5° Rémunérations</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés (non permanents) au cours de l'année
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 035-O

## 32. BDS FPH 035-O Nombre d'équivalent temps plein rémunérés

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 035-O
Textes de référence	
Thème	<b>5° Rémunérations</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés (non permanents) au cours de l'année
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 036-O

### 33. BDS FPH 036-O Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputables au service

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 036-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>a) Risques professionnels</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Gravité (avec ou sans arrêt de travail pour les accidents)</li> <li>• Cause (pour les accidents) selon la nomenclature de l'assurance maladie</li> <li>• Tranches horaires de deux heures (pour les accidents)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> <li>• Métier</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gravité (pour les accidents) ET tranches d'âge ET catégorie hiérarchique ET métier ET sexe.</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Accidents du travail, maladies professionnelles et violences sur agents

# Fiche de documentation des indicateurs n° 037-O

## 34. BDS FPH 037-O Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 037-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>a) Risques professionnels</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accidents de la route</li> <li>• autres</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Accident de trajet notamment

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 040-O

### 35. BDS FPH 040-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 040-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>b) Dispositifs de signalement</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motif de signalement</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 041-O

### 36. BDS FPH 041-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année précédente

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 041-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>b) Dispositifs de signalement</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de suites données 12 mois après le signalement</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 042-O

### 37. BDS FPH 042-O Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 042-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>b) Dispositifs de signalement</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de d'acte et de discrimination</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 043-O

### 38. BDS FPH 043-O Nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensées au cours de l'année par les dispositifs de signalement

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 043-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>b) Dispositifs de signalement</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 044-O

## 39. BDS FPH 044-O Nombre de signalements

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 044-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>b) Dispositifs de signalement</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'actes</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>Catégorie hiérarchique de la victime</li> <li>Sexe de la victime.</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Les critères de ventilation concernent la victime

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 045-O

### 40. BDS FPH 045-O Nombre de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 045-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>b) Dispositifs de signalement</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Faute engagement la responsabilité de l'employeur.

# Fiche de documentation des indicateurs n° 046-O

## 41. BDS FPH 046-O Nombre de mesures de protection fonctionnelle demandées d'une part, mises en œuvre d'autre part

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 046-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>c) Protection fonctionnelle</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liées à la mise en cause d'agents devant la juridiction pénale</li> <li>• Liées à la poursuite d'agents pour faute de service.</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 048-O

### 42. BDS FPH 048-O Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 048-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>d) Suicides</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 049-O

## 43. BDS FPH 049-O Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 049-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail d) Suicides</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 050-O

## 44. BDS FPH 050-O Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail.

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 050-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail d) Suicides</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs n° 051-O

## 45. BDS FPH 051-O Nombre de tentatives de suicides intervenues sur le lieu de travail

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 051-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail d) Suicides</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 052-O

### 46. BDS FPH 052-O Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre, dont ayant pris leurs fonctions au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 052-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>e) Acteurs de la prévention</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'acteur de la prévention</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Référents et intervenants extérieurs

# Fiche de documentation des indicateurs n° 053-F

## 47. BDS FPH 053-F Répartition des intervenants en prévention des risques professionnels

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 053-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>e) Acteurs de la prévention</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quotité de travail</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 054-F

## 48. BDS FPH 054-F Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place au sein de l'hôpital ?

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 054-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>e) Acteurs de la prévention</b>
Détail	<p><b>Si oui :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle en est la durée prévue par agent (en jours) ?</li> <li>• Est-elle assurée par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un intervenant en prévention des risques professionnels ?</li> <li>- un autre formateur interne à l'hôpital ?</li> <li>- un formateur externe à l'hôpital ?</li> </ul> </li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 055-F

## 49. BDS FPH 055-F Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 055-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>e) Acteurs de la prévention</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ayant reçu une lettre de cadrage ou de mission</li> <li>• Ayant suivi une formation initiale</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 056-F

## 50.BDS FPH 056-F Nombre d'acteurs de la prévention en fonction ayant suivi une formation continue au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 056-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>e) Acteurs de la prévention</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie d'acteur</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 056-F bis

## 51. BDS FPH 056-F bis Une équipe de SST existe-t-il au sein de l'hôpital ?

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 056-F bis
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail e) Acteurs de la prévention</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 056-F ter

## 52. BDS FPH 056-F ter Nombre de recours à l'inspection du travail

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 056-F ter
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail e) Acteurs de la prévention</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs n° 057-O

## 53.BDS FPH 057-O Nombre de Formations Spécialisées

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 057
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>1. Les Formations Spécialisées (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de formations spécialisées</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 058-O

## 54. BDS FPH 058-O Nombre de CSE exerçant les compétences d'une Formation Spécialisée

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 058-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>1. Les Formations Spécialisées (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 059-O

## 55.BDS FPH 059-O Nombre de membres des formations spécialisées

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 059-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>2. Les membres des Formations Spécialisées et leur formation</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaire</li> <li>• Suppléant</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie de formations spécialisées</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 060-O

## 56. BDS FPH 060-O Nombre de membres ayant reçu une formation et durée de celle-ci

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 060-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>2. Les membres des Formations Spécialisées et leur formation</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 061-O

**57.BDS FPH 061-O** Nombre de membres ayant bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 061-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>2. Les membres des Formations Spécialisées et leur formation</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 065-O

## 58.BDS FPH 065-O Nombre de réunions de formations spécialisées

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 065-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>3. Les réunions des Formations Spécialisées</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de formations spécialisées</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Hors groupe de travail

# Fiche de documentation des indicateurs n° 068-O

## 59. BDS FPH 068-O Nombre de visites de sites effectuées

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 068-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>4. Les visites et les enquêtes des FS</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dont le rapport a été étudié en séance</li> <li>• Selon le type de FS</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 070-O

## 60.BDS FPH 070-O Nombre de demandes de recours à un expert certifié

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 070-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>5. Recours à un expert certifié</b>
Détail	<b>Dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demandes de recours à l'initiative de l'administration</li> <li>• Nombre de recours suite à une délibération de la FS</li> <li>• Nombre de demandes de recours en cours de procédure</li> <li>• Nombre de demandes de recours refusées par l'administration</li> <li>• Nombre de demandes de recours à l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant sur le recours à l'expert certifié</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Type de formations spécialisées</li> <li>• Motif de signalement</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs n° 075-O

## 61. BDS FPH 075-O Nombre de signalements d'un danger grave et imminent

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 075-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>6. Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait</b>
Détail	<b>Dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant fait l'objet d'une saisine de l'inspection du travail</li> <li>• ayant fait l'objet d'une inscription au registre</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 076-F

## 62. BDS FPH 076-F Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 076-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>6. Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motif de retrait</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 079-O

### 63.BDS FPH 079-O Nombre de rapports annuels des médecins du travail reçus

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 079-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>7. Documents reçus, consultations, études et avis</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 080-F

## 64. BDS FPH 080-F Nombre des signalements de refus par l'administration d'aménagement de poste reçus

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 080-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>7. Documents reçus, consultations, études et avis</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 085-F

**65.BDS FPH 085-F** Nombre de consultations des FS sur mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail.

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 085-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>7. Documents reçus, consultations, études et avis</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 086-F

## 66.BDS FPH 086-F Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 086-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>7. Documents reçus, consultations, études et avis</b>
Détail	<b>Dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• reçus par la FS</li> <li>• étudiés par la FS</li> <li>• ayant fait l'objet d'un avis de la FS</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 088-O

## 67.BDS FPH 088-O Nombre de DUERP

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 088-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>7. Documents reçus, consultations, études et avis</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• reçus par la FS</li> <li>• étudiés par la FS</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels

# Fiche de documentation des indicateurs n° 094-F

## 68.BDS FPH 094-F Nombres d'aménagements de poste proposés par le médecin du travail

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 094-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>f) Instances de prévention</b> <b>7. Documents reçus, consultations, études et avis</b>
Détail	<b>Dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acceptés et mis en œuvre par l'administration</li> <li>• acceptés et non encore mis en œuvre par l'administration</li> <li>• non encore acceptés</li> <li>• refusés et signalés aux formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail</li> <li>• pour lesquels l'information non disponible</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs n° 096-O

## 69.BDS FPH 096-O Nombre d'agents

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 096-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>g) Commissions médicales</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année</li> <li>• ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année</li> <li>• ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année</li> <li>• effectivement reclassés au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 097-O

## 70.BDS FPH 097-O Nombre d'agents

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 097-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>g) Commissions médicales</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</li> <li>• ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur</li> <li>• effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle</li> <li>• effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 098-O

## 71.BDS FPH 098-O Nombre d'agents

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 098-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>g) Commissions médicales</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme</li> <li>• bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail</li> <li>• dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (comité médical ou commission de réforme)</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 099-O

## 72. BDS FPH 099-O Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 099-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>g) Commissions médicales</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 102-O

## 73.BDS FPH 102-O Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 102-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>g) Commissions médicales</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 103-O

## 74. BDS FPH 103-O Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail initiés au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 103-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>1. Inspection</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>dont initiés au cours de l'année par la FS</li> <li>dont initiés au cours de l'année par le chef de service</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Motif de recours (risque grave ou désaccord sérieux et persistant)</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 104-F

**75.BDS FPH 104-F** Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre au cours de l'année suite à un désaccord avec le chef de service

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 104-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>1. Inspection</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 105-O

**76.BDS FPH 105-O** Nombre d'agents formés à la SST (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme, etc.) au cours de l'année parmi les agents en poste au 31 décembre

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 105-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>2. Formation SST</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs n° 106-F

## 77.BDS FPH 106-F Des formations SST ont-elles été organisées au cours de l'année suite à des événements graves ?

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 106-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>2. Formation SST</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 107-O

## 78.BDS FPH 107-O Nombre de services et nombre d'agents concernés

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 107-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>3. DUERP</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant un DUERP             <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont ayant un DUERP mis à jour annuellement,</li> <li>- dont intégrant un volet RPS ;</li> </ul> </li> <li>• n'ayant pas de DUERP.</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Risques psychosociaux

# Fiche de documentation des indicateurs n° 108-F

## 79. BDS FPH 108-F Taux de réalisation du programme annuel de prévention de l'année précédente, y compris concernant les risques psychosociaux

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 108-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>3. DUERP</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 109-F

## 80.BDS FPH 109-F Nombre de documents de traçabilité des expositions professionnelles établis au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 109-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>3. DUERP</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 110-O

## 81. BDS FPH 110-O Nombre de services et nombre d'agents concernés

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 110-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>4. Actions de prévention</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>ayant réalisé au cours de l'année (ou étant couverts au 31 décembre par) une démarche de prévention des TMS</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	TMS : Troubles musculo-squelettiques

# Fiche de documentation des indicateurs n° 111-O

## 82.BDS FPH 111-O Nombre de services et nombre d'agents concernés

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 111-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>4. Actions de prévention</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ayant mis en place une démarche de prévention des RPS au cours de l'année, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- acceptées et mises en œuvre par l'administration,</li> <li>- acceptées et non encore mis en œuvre par l'administration,</li> <li>- non encore acceptées,</li> <li>- refusées par l'administration,</li> <li>- pour lesquelles l'information n'est pas disponible.</li> </ul> </li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 112-O

## 83.BDS FPH 112-O Nombre d'agents au 31 décembre exposés à un risque d'usure professionnelle identifiés

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 112-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>5. Usure</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 114-O

## 84. BDS FPH 114-O Nombre de signalements au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 114-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>h) Actions de prévention</b> <b>6. Risques psycho-sociaux</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Risques psycho-sociaux



# Fiche de documentation des indicateurs n° 116-F

## 85.BDS FPH 116-F Organisation des services de médecine du travail au 31 décembre

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 116-F
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>i) Médecine de prévention</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de médecins en ETP</li> <li>• Nombre de médecins en ETPT</li> <li>• Nombre de médecins exerçant un tiers temps en effectif physique</li> <li>• Nombre d'agents couverts en effectif physique</li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Médecins du travail

# Fiche de documentation des indicateurs n° 117-O

## 86.BDS FPH 117-O Suivi médical

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 117-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail</b> <b>i) Médecine de prévention</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croisement des données : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de surveillances médicales renforcées</li> <li>- Nombre de visites d'information et de prévention</li> <li>- Nombre de visites à la demande de l'agent</li> <li>- Nombre de visites à la demande de l'administration</li> </ul> </li> <li>• Avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agents théoriquement concernés en effectif physique</li> <li>- Nombre d'agents ayant bénéficié d'une visite</li> </ul> </li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Selon l'article R. 4626-27 du Code du travail et théoriquement concernés par le suivi médical

# Fiche de documentation des indicateurs n° 118-O

**87.BDS FPH 118-O** Nombre de visites de site réalisées par le médecin du travail ou par un membre de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 118-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail i) Médecine de prévention</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 119-O

## 88. BDS FPH 119-O Nombre de rapports de médecins du travail transmis aux comités médicaux et aux commissions de réforme au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 119-O
Textes de référence	
Thème	<b>6° Santé et sécurité au travail i) Médecine de prévention</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 123-O

### 89.BDS FPH 123-O Répartition des effectifs, PNM et PM, en fonction au 31 décembre

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 123-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>a) Organisation et cycles de travail</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNM : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cycles de travail.</li> <li>- Le recours à l'annualisation du temps de travail ;</li> <li>- L'organisation du travail (notamment sur le nombre et la proportion d'agents concernés par une durée du repos quotidien fixée à 11h).</li> </ul> </li> <li>• Personnel médical : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le décompte en demi-journées</li> <li>- Le décompte en heures</li> </ul> </li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	<p>Les cycles de travail correspondent au 12h de jour ou de nuit, en alternance jour/nuit, travail de nuit exclusivement. L'addition des effectifs par cycle de travail ne correspond pas à l'effectif total de l'établissement. Le recours à l'annualisation du temps de travail correspond au nombre d'agents dont le temps de travail est annualisé, taux d'agents ainsi concernés par rapport au nombre total d'agents au sein de l'établissement, nombre de services dans l'établissement au sein desquels l'annualisation du temps de travail est mise en place et taux de services ainsi concernés par rapport au nombre total de services au sein de l'établissement.</p> <p>L'organisation du travail correspond au nombre d'agents dont la durée du repos quotidien est fixée à 11 heures et taux d'agents ainsi concernés par rapport au nombre total d'agents au sein de l'établissement.</p>
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 124-O

## 90.BDS FPH 124-O Existence de chartes de fonctionnement sur les pools de remplacement (PNM)

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 124-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>a) Organisation et cycles de travail</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Nombre de chartes de fonctionnement sur les pools de remplacement au sein de l'établissement

# Fiche de documentation des indicateurs n° 125-F

## 91.BDS FPH 125-F Nombre total de nuits-agents travaillées au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 125-F
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>a) Organisation et cycles de travail</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 126-O

**92. BDS FPH 126-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes)**

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 126-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>b) Astreintes et interventions</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel médical</li> <li>• Personnel non médical</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 129-O

### 93.BDS FPH 129-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 129-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>c) Télétravail et travail à distance</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour raison de santé, d'âge et ou demandé par le médecin du travail</li> <li>• En période de circonstances exceptionnelles</li> <li>• Dans le cadre du décret de mise en œuvre du télétravail</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jours de télétravail par semaine</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 132-O

### 94. BDS FPH 132-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires ou du temps de travail additionnel au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 132-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>d) Heures supplémentaires ou temps de travail additionnel (personnels médicaux)</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunérées</li> <li>• Récupérées</li> <li>• Écrêtées</li> <li>• Annualisées</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET métier ET sexe</li> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 133-F

## 95.BDS FPH 133-F Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 133-F
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail d) Heures supplémentaires ou temps de travail additionnel (personnels médicaux)</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunérées</li> <li>• Récupérées</li> <li>• Annualisées</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET métier ET sexe</li> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 134-O

## 96.BDS FPH 134-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 134-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>e) Temps complet/incomplet ou non complet – Temps plein et temps partiel</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur emploi à temps complet :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- à temps plein ;</li> <li>- à temps partiel de droit, par quotité de travail ;</li> <li>- à temps partiel sur autorisation, par quotité de travail ;</li> </ul> </li> <li>• Sur emploi à temps incomplet par tranche de durée hebdomadaire du travail :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50%</li> <li>- 60%</li> <li>- 70%</li> <li>- 80%</li> </ul> </li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ; ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 135-O

## 97.BDS FPH 135-O Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 135-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>e) Temps complet/incomplet ou non complet – Temps plein et temps partiel</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• présentées</li> <li>• acceptées dont premières demandes, modifications de quotité, retour au temps plein</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motif de la demande</li> <li>• Type de saisine</li> <li>• Sens de la décision</li> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ; ET tranche d'âge ET sexe.</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 136-O

## 98.BDS FPH 136-O Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 136-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>f) Taux d'absentéisme</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absences pour motif médical :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maladie</li> <li>- longue maladie</li> <li>- longue durée</li> <li>- accident de travail</li> <li>- accident de trajet</li> <li>- maladie professionnelle</li> <li>- maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions</li> </ul> </li> <li>• Absences pour motif non médical :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- maternité</li> <li>- paternité</li> <li>- adoption</li> </ul> </li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Congés « perdus »

# Fiche de documentation des indicateurs n° 137-O

## 99.BDS FPH 137-O Nombre de jours de congés

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 137-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail g) Congés (annuels, RTT...)</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• pris au cours de l'année (par type de congés)</li> <li>• non pris et non versés au CET</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• personnel médical</li> <li>• personnel non médical</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Congés « perdus »

# Fiche de documentation des indicateurs n° 141-O

## 100. BDS FPH 141-O Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 141-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail h) CET</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	CET : Compte épargne-temps



# Fiche de documentation des indicateurs n° 142-F

## 101. BDS FPH 142-F Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 142-F
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail h) CET</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 143-F

## 102. BDS FPH 143-F Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 143-F
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail h) CET</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dont nombre de jours versés au cours de l'année</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 144-F

## 103. BDS FPH 144-F Nombre de jours des comptes épargne-temps consommés au cours l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 144-F
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail h) CET</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de consommation (décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>Catégorie hiérarchique</li> <li>Tranche d'âge</li> <li>Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 145-O

### 104. BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 145-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>i) Absences au travail hors raisons de santé</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motif d'absence (hors raison de santé)</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 150-O

## 105. BDS FPH 150-O Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 150-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail j) Absences au travail pour raisons de santé</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motif d'absence</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe.</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 151-F

## 106. BDS FPH 151-F Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 151-F
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>j) Absences au travail pour raisons de santé</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Motif d'absence</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Métier</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe.</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 152-O

## 107. BDS FPH 152-O Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 152-O
Textes de référence	
Thème	<b>7° Organisation du travail et temps de travail</b> <b>k) Jours de carence</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>• Catégorie hiérarchique</li> <li>• Tranche d'âge</li> <li>• Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe.</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 154-O

## 108. BDS FPH 154-O Montant de la dépense consacrée à l'action sociale

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 154-O
Textes de référence	
Thème	<b>8° Action sociale et protection sociale</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	Arrondi à l'euro



# Fiche de documentation des indicateurs n° 155-O

## 109. BDS FPH 155-O Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 155-O
Textes de référence	
Thème	<b>8° Action sociale et protection sociale</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de prestation</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux)</li> <li>Catégorie hiérarchique</li> <li>Tranche d'âge</li> <li>Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Catégorie hiérarchique ET statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET tranche d'âge ET sexe.</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 158-O

## 110. BDS FPH 158-O Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 158-O
Textes de référence	
Thème	<b>9° Dialogue social</b> <b>a) Organismes consultatifs</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'instance et niveau pour le CSE</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation syndicale</li> <li>Fonction (titulaires ou suppléants)</li> <li>Sexe</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 159-F

## 111. BDS FPH 159-F Nombre de réunions des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSE

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 159-F
Textes de référence	
Thème	<b>9° Dialogue social</b> <b>a) Organismes consultatifs</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type d'instance et niveau pour le CSE</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 163-F

## 112. BDS FPH 163-F Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 163-F
Textes de référence	Article 16 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986
Thème	<b>9° Dialogue social</b> <b>b) Moyens humains accordés aux syndicats pour les besoins de l'activité syndicale</b>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 164-F

## 113. BDS FPH 164-F Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 164-F
Textes de référence	
Thème	<b>9° Dialogue social</b> <b>b) Moyens humains accordés aux syndicats pour les besoins de l'activité syndicale</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ETP de crédits de temps syndical :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures)</li> <li>- utilisés sous forme de décharges d'activité de service (DAS)</li> </ul> </li> </ul>
Critères de ventilation	
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs

## n° 167-F

- 114. BDS FPH 167-F Nombre de demandes formulées par les organisations syndicales visant à ouvrir une négociation collective selon les modalités prévues à l'article 8 quinquies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, par niveau de CSE**

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 167-F
Textes de référence	Article 8 quinquies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983
Thème	<b>9° Dialogue social</b> <b>c) Les négociations engagées et les accords signés</b>
Détail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de CSE</li> </ul>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Domaines sur lesquels portent les accords au sens de l'article 8 ter</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 168-F

## 115. BDS FPH 168-F Nombre d'accords conclus et signés majoritairement au cours de l'année, par niveau de CSE

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 168-F
Textes de référence	Article 8 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983
Thème	<b>9° Dialogue social</b> <b>c) Les négociations engagées et les accords signés</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Domaines sur lesquels portent les accords au sens de l'article 8 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983</li> </ul>
Croisements à opérer	
Définition et éléments de contexte	
Précisions	

# Fiche de documentation des indicateurs n° 171-O

## 116. BDS FPH 171-O Nombre sanctions prononcées

Intitulé de l'indicateur	BDS FPH 171-O
Textes de référence	
Thème	<b>10° Discipline</b>
Critères de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de sanction</li> <li>Nature de la faute</li> <li>Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) de l'agent sanctionné</li> <li>Catégorie hiérarchique de l'agent sanctionné</li> <li>Tranche d'âge de l'agent sanctionné</li> <li>Sexe de l'agent sanctionné</li> </ul>
Croisements à opérer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Type de sanction ET nature de la faute ET sexe</li> <li>Statut d'emploi (personnels médicaux) ou filière (personnels non médicaux) ET catégorie hiérarchique ET sexe</li> </ul>
Définition et éléments de contexte	
Précisions	



## Partie 3

# Les critères de ventilation

# Modalités des critères de ventilation

## 1. Accidents mortels reconnus imputables au service

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accidents de la route</li> <li>• Autres (accidents de trajet notamment)</li> </ul>		BDS FPH 037-O

## 2. Acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année qui ont...

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• reçu une lettre de cadrage ou de mission</li> <li>• suivi une formation initiale</li> </ul>		BDS FPH 055-F

## 3. Ancienneté (transformation CDD en CDI)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inférieure à 6 ans</li> <li>• Supérieure à 6 ans</li> </ul>		BDS FPH 004-O

## 4. Catégorie active ou sédentaire

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Active</li> <li>• Sédentaire</li> </ul>		BDS FPH 022-O

## 5. Catégorie de FS (Nombre de membres des FS par catégorie de FS)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sites de moins de 50 agents</li> <li>• Sites de 50 à 199 agents</li> <li>• Sites de 200 à 499 agents</li> <li>• Sites de 500 à 1999 agents</li> <li>• Sites de 2000 agents et plus</li> </ul>	Pour les formations spécialisées de site, le nombre de titulaires est égal à (Décret n° 2021-1570 du 3 décembre 2021, art. 8, point I)	BDS FPH 059-O

## 6. Catégorie hiérarchique

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• A</li> <li>• B</li> <li>• C</li> </ul>		BDS FPH 003-O BDS-FPH-003-O bis BDS-FPH-003-O ter BDS FPH 006-O BDS FPH 006-O bis BDS FPH 008-O BDS FPH 012-F BDS FPH 016-O BDS FPH 022-O BDS FPH 023-O BDS FPH 024-O BDS FPH 026-F BDS FPH 026-F bis BDS FPH 027-F BDS FPH 030-O BDS FPH 031-O BDS FPH 036-O BDS FPH 044-O BDS FPH 123-O BDS FPH 124-O BDS FPH 125-F BDS FPH 132-O BDS FPH 133-F BDS FPH 134-O BDS FPH 135-O BDS FPH 141-O BDS FPH 142-F BDS FPH 143-F BDS FPH 144-F BDS FPH 145-O BDS FPH 150-O BDS FPH 151-F BDS FPH 152-O BDS FPH 155-O BDS FPH 171-O

## 7. Cause (pour les accidents)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chute de personne</li> <li>• Chute d'objet</li> <li>• Manutention</li> <li>• Heurt</li> <li>• Projection</li> <li>• Contact-exposition</li> <li>• Explosion</li> <li>• Accident de la route</li> </ul>		BDS FPH 036-O

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agression</li> <li>• Autre</li> </ul>		

## 8. Corps d'emploi

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnants éducatifs et sociaux</li> <li>• Adjoints administratifs hospitaliers</li> <li>• Adjoints des cadres hospitaliers</li> <li>• Agents de service mortuaire et de désinfection</li> <li>• Agents des services hospitaliers qualifiés</li> <li>• Aides-soignants</li> <li>• Aides-soignants et auxiliaires de puériculture de catégorie B</li> <li>• Ambulanciers de la fonction publique hospitalière</li> <li>• animateurs</li> <li>• Assistants médico-administratifs</li> <li>• Assistants socio-éducatifs</li> <li>• Attachés d'administration hospitalière</li> <li>• Aumôniers</li> <li>• Autres personnels administratifs</li> <li>• Autres personnels de direction</li> <li>• Autres personnels de rééducation</li> <li>• Autres personnels des écoles</li> <li>• Autres personnels des services médico-techniques</li> <li>• Autres personnels des services soignants</li> <li>• Autres personnels des services techniques</li> <li>• Autres personnels informaticiens</li> <li>• Autres personnels ouvriers</li> <li>• Autres personnels socio-éducatifs</li> <li>• Autres sage-femmes</li> <li>• Auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée</li> <li>• Cadres de santé paramédicaux</li> <li>• Cadres socio-éducatifs</li> <li>• Conseillers en économie sociale et familiale</li> <li>• Contrats aidés</li> <li>• Dessinateurs (cadres d'extinction)</li> <li>• Diététiciens</li> <li>• Directeurs des soins</li> <li>• Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux</li> <li>• Directeurs d'hôpitaux</li> </ul>	<a href="https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/declaration-sociale-nominative">https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/declaration-sociale-nominative</a>	BDS FPH 003-O BDS FPH 003-O bis BDS FPH 003-O ter BDS FPH 008-O BDS FPH 012-F BDS FPH 018-O bis BDS FPH 019-O"

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Educateurs de jeunes enfants</li> <li>• Educateurs techniques spécialisés</li> <li>• Educateurs techniques spécialisés</li> <li>• Ergothérapeutes</li> <li>• Etudiants</li> <li>• Formateurs occasionnels</li> <li>• Infirmiers</li> <li>• Infirmiers anesthésistes</li> <li>• Infirmiers en soins généraux et spécialisés</li> <li>• Ingénieurs hospitaliers</li> <li>• Maîtrises ouvrières</li> <li>• Manipulateurs électroradiologie médicale</li> <li>• Masseurs-kinésithérapeutes</li> <li>• Médecins de médecine préventive</li> <li>• Moniteurs-éducateurs</li> <li>• Moniteurs-éducateurs</li> <li>• Orthophonistes</li> <li>• Orthoptistes</li> <li>• Pédicures-podologues</li> <li>• Personnels ouvriers</li> <li>• Préparateurs en pharmacie hospitalière</li> <li>• Psychologues</li> <li>• Psychomotriciens</li> <li>• Radiophysiciens</li> <li>• Sage-femmes des hôpitaux</li> <li>• Techniciens de laboratoire médical</li> <li>• Techniciens et techniciens supérieurs</li> <li>• Travailleurs handicapés c.a.t</li> </ul>		

## 9. Demandes de recours à un expert certifié

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• recours à l'initiative de l'administration</li> <li>• recours suite à une délibération de la FS</li> <li>• recours en cours de procédure</li> <li>• recours refusés par l'administration</li> <li>• recours à l'inspection du travail pour désaccord sérieux et persistant sur le recours à l'expert certifié</li> </ul>	Cf. instruction du 28.07.2023	

## 10. Départements

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Ain</li> <li>• 2 Aisne</li> <li>• 3 Allier</li> </ul>		BDS FPH 016-O

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
• 4	Alpes de Haute-Provence	
• 5	Hautes-Alpes	
• 6	Alpes-Maritimes	
• 7	Ardèche	
• 8	Ardennes	
• 9	Ariège	
• 10	Aube	
• 11	Aude	
• 12	Aveyron	
• 13	Bouches-du-Rhône	
• 14	Calvados	
• 15	Cantal	
• 16	Charente	
• 17	Charente-Maritime	
• 18	Cher	
• 19	Corrèze	
• 2A	Corse-du-Sud	
• 2B	Haute-Corse	
• 21	Côte-d'Or	
• 22	Côtes d'Armor	
• 23	Creuse	
• 24	Dordogne	
• 25	Doubs	
• 26	Drôme	
• 27	Eure	
• 28	Eure-et-Loir	
• 29	Finistère	
• 30	Gard	
• 31	Haute-Garonne	
• 32	Gers	
• 33	Gironde	
• 34	Hérault	
• 35	Ille-et-Vilaine	
• 36	Indre	
• 37	Indre-et-Loire	
• 38	Isère	
• 39	Jura	
• 40	Landes	
• 41	Loir-et-Cher	
• 42	Loire	
• 43	Haute-Loire	
• 44	Loire-Atlantique	
• 45	Loiret	
• 46	Lot	
• 47	Lot-et-Garonne	
• 48	Lozère	
• 49	Maine-et-Loire	
• 50	Manche	
• 51	Marne	
• 52	Haute-Marne	

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 53 Mayenne</li> <li>• 54 Meurthe-et-Moselle</li> <li>• 55 Meuse</li> <li>• 56 Morbihan</li> <li>• 57 Moselle</li> <li>• 58 Nièvre</li> <li>• 59 Nord</li> <li>• 60 Oise</li> <li>• 61 Orne</li> <li>• 62 Pas-de-Calais</li> <li>• 63 Puy-de-Dôme</li> <li>• 64 Pyrénées-Atlantiques</li> <li>• 65 Hautes-Pyrénées</li> <li>• 66 Pyrénées-Orientales</li> <li>• 67 Bas-Rhin</li> <li>• 68 Haut-Rhin</li> <li>• 69 Rhône</li> <li>• 70 Haute-Saône</li> <li>• 71 Saône-et-Loire</li> <li>• 72 Sarthe</li> <li>• 73 Savoie</li> <li>• 74 Haute-Savoie</li> <li>• 75 Paris</li> <li>• 76 Seine-Maritime</li> <li>• 77 Seine-et-Marne</li> <li>• 78 Yvelines</li> <li>• 79 Deux-Sèvres</li> <li>• 80 Somme</li> <li>• 81 Tarn</li> <li>• 82 Tarn-et-Garonne</li> <li>• 83 Var</li> <li>• 84 Vaucluse</li> <li>• 85 Vendée</li> <li>• 86 Vienne</li> <li>• 87 Haute-Vienne</li> <li>• 88 Vosges</li> <li>• 89 Yonne</li> <li>• 90 Territoire-de-Belfort</li> <li>• 91 Essonne</li> <li>• 92 Hauts-de-Seine</li> <li>• 93 Seine-Saint-Denis</li> <li>• 94 Val-de-Marne</li> <li>• 95 Val-d'Oise</li> <li>• 971 Guadeloupe</li> <li>• 972 Martinique</li> <li>• 973 Guyane</li> <li>• 974 La Réunion</li> <li>• 975 Saint-Pierre-et-Miquelon</li> <li>• 976 Mayotte</li> </ul>		

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 977 Saint-Barthélemy</li> <li>• 978 Saint-Martin</li> </ul>		

## 11. Domaine sur lequel porte les accords

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution des rémunérations et du pouvoir d'achat des agents publics</li> <li>• Les conditions et l'organisation du travail, notamment les actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail</li> <li>• Le temps de travail, le télétravail, la qualité de vie au travail, les modalités des déplacements entre le domicile et le travail ainsi que les impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail</li> <li>• L'accompagnement social des mesures de réorganisation des services</li> <li>• La mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le changement climatique, de la préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations</li> <li>• L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</li> <li>• La promotion de l'égalité des chances et à la reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières</li> <li>• L'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap</li> <li>• Le déroulement des carrières et à la promotion professionnelle</li> <li>• L'apprentissage</li> <li>• La formation professionnelle et la formation tout au long de la vie</li> <li>• L'intéressement collectif et les modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires</li> <li>• L'action sociale</li> <li>• La protection sociale complémentaire</li> <li>• L'évolution des métiers et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</li> <li>• Autre domaine</li> </ul>		BDS FPH 167-F BDS FPH 168-F



Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes</li> </ul>		

## 12. DUERP

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>ayant un DUERP <ul style="list-style-type: none"> <li>dont ayant un DUERP mis à jour annuellement</li> <li>dont intégrant un volet RPS</li> </ul> </li> <li>n'ayant pas de DUERP</li> </ul>		BDS FPH 107-O

## 13. Durée des contrats (pour les contractuels sur emploi permanent)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>CDD d'une durée maximum de 3 ans renouvelable 1 fois</li> <li>Contrat de projet d'une durée minimale d'1 an et d'une durée maximale 6 ans</li> <li>Contrat à durée indéterminée</li> </ul>		BDS FPH 003-O BDS FPH 003-O bis BDS FPH 003-O ter BDS FPH 010-O

## 14. Emplois supérieurs hospitaliers

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Emplois de directeur de centre hospitalier universitaire et de centre hospitalier régional mentionnés aux 1° et 2° de l'article L. 6143-7-2 du code de la santé publique</li> <li>Emploi fonctionnel de directeur de l'établissement mentionné au 2° de l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée</li> <li>Emplois fonctionnels des personnels de direction des établissements mentionnés au 1° et aux 3° à 6° de l'article 2 de la même loi et régis par le titre IV du présent décret</li> <li>Emplois de directeur des établissements mentionnés aux 1° et 3° à 6° de l'article 2 de la même loi, autres que les emplois mentionnés au 1° et 3° du présent article</li> <li>Chefs de service</li> <li>Chefs de pôle</li> </ul>	<a href="#">Article 1 - Décret n° 2020-959 du 31 juillet 2020 relatif aux emplois supérieurs de la fonction publique hospitalière</a>	BDS FPH 012-F

## 15. Filière (personnel non médical)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins</li> <li>• Rééducation</li> <li>• Médico-technique</li> <li>• Administrative</li> <li>• Ouvrière et technique</li> <li>• Socio-éducative</li> <li>• Personnels de direction</li> <li>• Psychologues</li> <li>• Sage-femmes</li> </ul>		BDS FPH 003-O
		BDS FPH 003-O bis
		BDS FPH 003-O ter
		BDS FPH 004-O
		BDS FPH 006-O
		BDS FPH 006-O bis
		BDS FPH 010-O
		BDS FPH 011-O
		BDS FPH 012-F
		BDS FPH 015-O
		BDS FPH 016-O
		BDS FPH 017-O
		BDS FPH 017-O bis
		BDS FPH 018-O bis
		BDS FPH 019-O
		BDS FPH 022-O
		BDS FPH 023-O
		BDS FPH 024-O
		BDS FPH 026-F
		BDS FPH 026-F bis
		BDS FPH 027-F
		BDS FPH 030-O
		BDS FPH 031-O
		BDS FPH 032-O
		BDS FPH 034-O
		BDS FPH 035-O
		BDS FPH 036-O
		BDS FPH 044-O
		BDS FPH 097-O
		BDS FPH 098-O
		BDS FPH 099-O
		BDS FPH 102-O
	BDS FPH 123-O	
	BDS FPH 124-O	
	BDS FPH 125-F	
	BDS FPH 132-O	
	BDS FPH 133-F	
	BDS FPH 134-O	
	BDS FPH 135-O	
	BDS FPH 141-O	
	BDS FPH 142-F	
	BDS FPH 143-F	
	BDS FPH 144-F	
	BDS FPH 145-O	
	BDS FPH 150-O	
	BDS FPH 151-F	
	BDS FPH 152-O	
	BDS FPH 155-O	
	BDS FPH 171-O	

## 16. Fonction RP

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Titulaire</li> <li>Suppléant</li> </ul>		BDS FPH 158-O

## 17. Fondement juridique de recrutement pour les contractuels

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<p><b>Sur emploi permanent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de corps de titulaires, contractuels sur des fonctions particulières, contractuels pour les besoins du service, emploi ne nécessitant pas une formation statutaire donnant lieu à titularisation dans un corps de fonctionnaires</li> <li>Contractuels sur emplois à « temps incomplet »</li> <li>Portabilité d'un CDI entre fonctions publiques</li> <li>Remplacement momentané, à temps complet ou incomplet, d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel indisponible ou autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel</li> <li>Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, temps complet</li> <li>Transfert d'autorité ou transfert de compétence</li> <li>Travailleurs handicapés</li> <li>Contractuels de statut antérieur</li> <li>Sur emploi non permanent :</li> <li>Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, temps complet ou incomplet</li> <li>Contrat de projet ou d'opération</li> <li>Recrutement de doctorants pour une durée de 3 ans renouvelable dans la limite de 5 ans maximum, temps complet</li> </ul>		BDS FPH 003-O BDS FPH 003-O bis BDS FPH 003-O ter BDS FPH 004-O BDS FPH 006-O BDS FPH 006-O bis BDS FPH 010-O

## 18. Grades

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur général CHU (HEE)</li> <li>Directeur général CHU (HED)</li> <li>Directeur hors classe</li> <li>Directeur de classe normale</li> </ul>	<a href="https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/fonction-">https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-sante-medico-social/fonction-</a>	BDS FPH 008-O BDS FPH 012-F BDS FPH 017-O BDS FPH 017-O bis"

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur de classe exceptionnelle</li> <li>• Elève directeur</li> <li>• Emploi fonctionnel / groupe I</li> <li>• Emploi fonctionnel / groupe II</li> <li>• Emploi fonctionnel / groupe III</li> <li>• Emploi fonctionnel / directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social</li> <li>• Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social de hors classe</li> <li>• Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social de classe normale (01/2008)</li> <li>• Elève directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (01/2008)</li> <li>• Attaché d'administration hors classe</li> <li>• Attaché principal d'administration hospitalière</li> <li>• Attaché d'administration hospitalière</li> <li>• Adjoint des cadres hospitaliers de classe exceptionnelle</li> <li>• Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure</li> <li>• Adjoint des cadres hospitaliers de classe normale</li> <li>• Assistant médico-administratif de classe exceptionnelle</li> <li>• Assistant médico-administratif de classe supérieure</li> <li>• Assistant médico-administratif de classe normale</li> <li>• Adjoint administratif</li> <li>• Adjoint administratif principal de 2e classe</li> <li>• Adjoint administratif principal de 1re classe</li> <li>• Elève infirmier d.e. / formation professionnelle</li> <li>• Grade 1 ISGS Infirmier en soins généraux (DE)</li> <li>• Grade 1 ISGS Infirmier en soins généraux (Psychiatrique)</li> <li>• Grade 2 ISGS Infirmier en soins généraux (DE)</li> <li>• Grade 2 ISGS Infirmier en soins généraux (Psychiatrique)</li> <li>• Grade 2 ISGS Infirmier de bloc opératoire</li> <li>• Grade 3 ISGS Infirmier de bloc opératoire</li> <li>• Grade 2 ISGS Puéricultrice</li> </ul>	<a href="#">publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/declaration-sociale-nominative</a>	

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grade 3 ISGS Puéricultrice</li> <li>• Infirmier cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Infirmier de bloc opératoire cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Infirmier anesthésiste cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Puéricultrice cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Pédicure-podologue cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Masseur-kinésithérapeute cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Ergothérapeute cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Psychomotricien cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Orthophoniste cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Orthoptiste cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Diététicien cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Préparateur en pharmacie hospitalière cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Technicien de laboratoire médical cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Manipulateur d'électroradiologie médicale cadre supérieur de santé paramédical</li> <li>• Infirmier cadre de santé paramédical</li> <li>• Infirmier de bloc opératoire cadre de santé paramédical</li> <li>• Infirmier anesthésiste cadre de santé paramédical</li> <li>• Puéricultrice cadre de santé paramédical</li> <li>• Pédicure-podologue cadre de santé paramédical</li> <li>• Masseur-kinésithérapeute cadre de santé paramédical</li> <li>• Ergothérapeute cadre de santé paramédical</li> <li>• Psychomotricien cadre de santé paramédical</li> <li>• Orthophoniste cadre de santé paramédical</li> <li>• Orthoptiste cadre de santé paramédical</li> <li>• Diététicien cadre de santé paramédical</li> <li>• Préparateur en pharmacie hospitalière cadre de santé paramédical</li> </ul>		

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technicien de laboratoire médical cadre de santé paramédical</li> <li>• Manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé paramédical</li> <li>• Infirmier cadre de santé hors classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Infirmier de bloc opératoire cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Infirmier anesthésiste cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Puéricultrice cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Pédicure-podologue cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Masseur-kinésithérapeute cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Ergothérapeute cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Psychomotricien cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Orthophoniste cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Orthoptiste cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Diététicien cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Préparateur en pharmacie hospitalière cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Technicien de laboratoire cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire</li> <li>• Infirmier cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Infirmier de bloc opératoire cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Infirmier anesthésiste cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Puéricultrice cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, monitrice</li> <li>• Pédicure-podologue cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> </ul>		

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Masseur-kinésithérapeute cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Ergothérapeute cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Psychomotricien cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Orthophoniste cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Orthoptiste cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Diététicien cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Préparateur en pharmacie hospitalière cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Technicien de laboratoire cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Manipulateur d'électroradiologie médicale cadre de santé hors-classe de catégorie sédentaire, moniteur</li> <li>• Emploi fonctionnel / directeur des soins, coordonnateur gén. act. soins infirmiers, rééducation, médico-techniques Gpe II</li> <li>• Emploi fonctionnel / directeur des soins coordonnateur gén. act. formation dans un ou plusieurs groupes d'instituts de formation Gpe II</li> <li>• Emploi fonctionnel / directeur des soins, coordonnateur gén. act. soins infirmiers, rééducation, médico-techniques Gpe I</li> <li>• Directeur des soins classe normale, coordination gén. act. soins infirmiers, rééducation, médico-techniques</li> <li>• Directeur des soins classe normale, direction d'un institut de formation ou coordination gén. de plusieurs instituts de formation</li> <li>• Directeur des soins hors classe, coordination générale act. soins infirmiers, rééducation, médico-techniques</li> <li>• Directeur des soins hors classe, direction d'un institut de formation ou coordination gén. de plusieurs instituts de formation</li> <li>• Directeur des soins de classe exceptionnelle, coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques</li> <li>• Directeur des soins de classe exceptionnelle, direction d'un institut de</li> </ul>		

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<p>formation ou coordination générale de plusieurs instituts de formations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infirmier anesthésiste Grade 1</li> <li>• Infirmier anesthésiste Grade 2</li> <li>• Grade de classe normale des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de cat. A</li> <li>• Grade de classe supérieure des auxiliaires médicaux exerçant en pratique avancée de cat. A</li> <li>• Accompagnant éducatif et social</li> <li>• Accompagnant éducatif et social principal</li> <li>• Agent des services hospitaliers qualifié de la classe normale</li> <li>• Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure</li> <li>• Elève aide-soignant / formation professionnelle</li> <li>• Aide-soignant de classe normale de catégorie B</li> <li>• Aide-soignant de classe supérieure de catégorie B</li> <li>• Auxiliaire de puériculture de classe normale de catégorie B</li> <li>• Auxiliaire de puériculture de classe supérieure de catégorie B</li> <li>• Conseiller en économie sociale et familiale de classe normale du premier grade</li> <li>• Conseiller en économie sociale et familiale de classe supérieure du premier grade</li> <li>• Conseiller en économie sociale et familiale du second grade</li> <li>• Educateur technique spécialisé de classe normale du premier grade</li> <li>• Educateur technique spécialisé de classe supérieure du premier grade</li> <li>• Educateur technique spécialisé du second grade</li> <li>• Educateur de jeunes enfants de classe normale du premier grade</li> <li>• Educateur de jeunes enfants de classe supérieure du premier grade</li> <li>• Educateur de jeunes enfants du second grade</li> <li>• Assistant socio-éducatif - éducateur spécialisé de classe normale du premier grade</li> </ul>		



Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant socio-éducatif - assistant de service social de classe normale du premier grade</li> <li>• Assistant socio-éducatif - éducateur spécialisé de classe supérieure du premier grade</li> <li>• Assistant socio-éducatif - assistant de service social de classe supérieure du premier grade</li> <li>• Assistant socio-éducatif - éducateur spécialisé du second grade</li> <li>• Assistant socio-éducatif - assistant de service social du second grade</li> <li>• Orthophoniste de classe normale</li> <li>• Orthophoniste de classe supérieure</li> <li>• Orthoptiste de classe normale</li> <li>• Orthoptiste de classe supérieure</li> <li>• Diététicien de classe normale</li> <li>• Diététicien de classe supérieure</li> <li>• Animateur</li> <li>• Animateur principal de 2e classe</li> <li>• Animateur principal de 1re classe</li> <li>• Moniteur-éducateur</li> <li>• Moniteur-éducateur principal</li> <li>• Ergothérapeute de classe normale</li> <li>• Ergothérapeute de classe supérieure</li> <li>• Psychomotricien de classe normale</li> <li>• Psychomotricien de classe supérieure</li> <li>• Sage-femme des hôpitaux du premier grade</li> <li>• Sage-femme des hôpitaux du second grade</li> <li>• Sage-femme des hôpitaux du second grade, directrice de structure de formation</li> <li>• Coordonnateur en maïeutique</li> <li>• Coordonnateur en maïeutique, directeur de structure de formation</li> <li>• Masseur-kinésithérapeute de classe normale</li> <li>• Masseur-kinésithérapeute de classe supérieure</li> <li>• Pédicure-podologue de classe normale</li> <li>• Pédicure-podologue de classe supérieure</li> <li>• Cadre socio-éducatif</li> <li>• Cadre supérieur socio-éducatif</li> <li>• Cadre socio-éducatif de classe exceptionnelle</li> <li>• Psychologue de classe normale</li> <li>• Psychologue hors classe</li> </ul>		

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elève éducateur spécialisé</li> <li>• Elève stagiaire éducateur spécialisé</li> <li>• Elève moniteur éducateur</li> <li>• Préparateur en pharmacie hospitalière de classe normale</li> <li>• Préparateur en pharmacie hospitalière de classe supérieure</li> <li>• Technicien de laboratoire médical de classe normale</li> <li>• Technicien de laboratoire médical de classe supérieure</li> <li>• Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale</li> <li>• Manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure</li> <li>• Ingénieur hospitalier</li> <li>• Ingénieur hospitalier principal</li> <li>• Ingénieur hospitalier en chef de classe normale</li> <li>• Ingénieur hospitalier en chef de classe exceptionnelle</li> <li>• Ingénieur général</li> <li>• Technicien hospitalier</li> <li>• Technicien supérieur hospitalier de 2ème classe</li> <li>• Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe</li> <li>• Dessinateur (cadre d'extinction)</li> <li>• Dessinateur principal (cadre d'extinction)</li> <li>• Agent de maîtrise</li> <li>• Agent de maîtrise principal</li> <li>• Agent d'entretien qualifié</li> <li>• Ouvrier principal de 2ème classe</li> <li>• Ouvrier principal de 1ère classe</li> <li>• Buandier AEQ</li> <li>• Buandier principal de 2ème classe</li> <li>• Buandier principal de 1ère classe</li> <li>• Ambulancier</li> <li>• Ambulancier principal</li> <li>• Agent de service mortuaire et de désinfection de 2ème catégorie</li> <li>• Aumônier</li> <li>• Apprenti</li> <li>• Etudiant en soins infirmiers</li> <li>• Etudiant sage-femme premier cycle</li> <li>• Elève manipulateur d'électroradiologie médicale</li> <li>• Elève ergothérapeute</li> <li>• Elève masseur-kinésithérapeute</li> <li>• Radiophysicien</li> </ul>		

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médecin de médecine préventive</li> <li>• Contrat d'insertion rma</li> <li>• Contrat emploi jeune</li> <li>• Contrat d'accompagnement dans l'emploi (cae)</li> <li>• Contrat d'avenir (cav)</li> <li>• Contrat aidé départemental</li> <li>• Contrat aidé expérimental</li> <li>• Contrat unique d'insertion</li> <li>• Contrat d'avenir</li> <li>• Contrat emploi solidarité (ces)</li> <li>• Contrat emploi consolidé (cec)</li> <li>• Contrat retour à l'emploi</li> <li>• Autre contrat aidé (service civique)</li> <li>• Formateur occasionnel</li> <li>• Travailleur handicapé c.a.t</li> <li>• Autre personnel administratif</li> <li>• Autre personnel de direction</li> <li>• Autre personnel des écoles</li> <li>• Autre personnel informaticien</li> <li>• Famille d'accueil</li> <li>• Assistante maternelle</li> <li>• Autre personnel des services soignants</li> <li>• Autre personnel des services médico-techniques</li> <li>• Autre personnel ouvrier</li> <li>• Autre personnel de rééducation</li> <li>• Autre personnel sage-femme</li> <li>• Autre personnel socio-éducatif</li> <li>• Autre personnel des services techniques</li> </ul>		

## 19.Gravité (pour les accidents)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec arrêt de travail</li> <li>• Sans arrêt de travail</li> </ul>	Instruction N° DGOS/RH3/2023/123 du 28 juillet 2023	BDS FPH 036-O

## 20.Indicateur de situation au regard du handicap

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH mentionnée à l'article L. 146-9 du CASF</li> <li>• Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins</li> </ul>	Ce sont les mêmes pour les 3 versants de la FP : <a href="#">critères énumérés à l'article L131-8 du</a>	BDS FPH 003-O BDS FPH 003-O bis BDS FPH 003-O ter BDS FPH 008-O BDS FPH 010-O BDS FPH 011-O

<p>égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain</li> <li>• Les bénéficiaires mentionnés à l'article L. 241-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre</li> <li>• Les bénéficiaires mentionnés aux articles L. 241-3 et L. 241-4 du même code</li> <li>• Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service</li> <li>• Les titulaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" définie à l'article L. 241-3 du CASF</li> <li>• Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés</li> </ul>	<p><a href="#">code général de la fonction publique</a></p>	<p>BDS FPH 012-F</p>
---	---	----------------------

## 21. Mesure de protection fonctionnelle

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<p><b>Demandées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liées à la mise en cause d'agents devant la juridiction pénale</li> <li>• Liées à la poursuite d'agents pour faute de service</li> </ul> <p><b>Mises en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liées à la mise en cause d'agents devant la juridiction pénale</li> <li>• Liées à la poursuite d'agents pour faute de service</li> </ul>	<p>Instruction N° DGOS/RH3/2023/123 du 28 juillet 2023</p>	<p>BDS FPH 046-O</p>

## 22. Métiers

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<p><b>Personnel médical</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anesthésie réanimation</li> </ul>	<p><a href="https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-">https://sante.gouv.fr/professionnels/gerer-un-etablissement-de-</a></p>	<p>BDS FPH 003-O BDS FPH 003-O bis BDS FPH 003-O ter</p>

• Autre spécialiste des spécialités médicales	<a href="#">sante-medico-social/fonction-publique-hospitaliere-607/les-dossiers/article/declaration-sociale-nominative</a>	BDS FPH 006-O
• Généraliste et spécialiste de médecine générale		BDS FPH 006-O bis
• Médecin biologiste		BDS FPH 011-O
• Médecin des spécialités chirurgicales		BDS FPH 016-O
• Médecin du travail		BDS FPH 036-O
• Médecin psychiatre		BDS FPH 123-O
• Médecin responsable de l'information médicale et de l'évaluation (DIM)		BDS FPH 124-O
• Odontologue (chirurgien-dentiste)		BDS FPH 125-F
• Pharmacien		BDS FPH 132-O
• Pharmacien biologiste		BDS FPH 133-F
• Praticien n'ayant pas la plénitude d'exercice (3° de l'article l6152-1 du CSP)		BDS FPH 134-O
• Radiologie imagerie		BDS FPH 150-O
• Santé publique		BDS FPH 151-F
• Scientifique		
• Spécialiste en hémovigilance		
• Spécialiste en pharmacovigilance		
• Interne en médecine (et FFI)		
• Interne en pharmacie (et FFI)		
• Interne en odontologie		
• Etudiant en médecine		
• Etudiant en pharmacie		
• Etudiant en odontologie		
<b>Personnel non médical :</b>		
• Accueillant familial		
• Acheteur		
• Agent d'accueil		
• Agent de bionettoyage		
• Agent de blanchisserie		
• Agent de gestion administrative		
• Agent de logistique		
• Agent de maintenance générale des bâtiments		
• Agent de prévention et de sécurité des personnes et des biens		
• Agent de restauration et/ou d'hôtellerie		
• Agent de sécurité incendie		
• Agent de service mortuaire		
• Agent de stérilisation		
• Agent d'entretien des espaces verts		
• Aide médico psychologique		
• Aide-soignant		
• Ambulancier		
• Analyste des données d'activités hospitalières		
• Animateur		
• Animateur qualité / gestion des risques		
• Architecte / Urbaniste du SI		

- Archiviste
- Assistant de recherche clinique
- Assistant de recherche clinique
- Assistant de régulation médicale
- Assistant dentaire
- Assistant familial
- Assistant maternel
- Assistant social
- Audioprothésiste
- Auxiliaire de puériculture
- Auxiliaire de vie sociale
- Bibliothécaire
- Bio informaticien
- Biohygiéniste
- Biostatisticien
- Brancardier
- Cadre administratif de pôle
- Cadre soignant de pôle
- Chargé de communication
- Chargé de la formation continue
- Chargé de la trésorerie et de la dette
- Chargé de valorisation de la recherche
- Chargé des applications informatiques
- Chargé des relations avec les usagers
- Chargé des relations sociales
- Chargé du développement des ressources humaines
- Chef de projet informatique
- Chef de projets de recherche clinique
- Conducteur de travaux tous corps d'état TCE
- Conducteur d'opérations tous corps d'état TCE
- Conseiller conjugal
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Conseiller en génétique
- Conseiller en ingénierie biomédicale
- Conseiller en organisation
- Conseiller en prévention des risques professionnels
- Conseiller environnement et développement durable
- Conseiller hôtelier
- Conseiller juridique
- Contrôleur de gestion
- Coordinateur de parcours en santé
- Coordinateur de prélèvement ou de transplantation d'organe
- Coordinateur d'études cliniques
- Coordinateur qualité / gestion des risques

- Cuisinier
- Dessinateur-projeteur
- Diététicien
- Directeur de la communication et des relations avec les usagers
- Directeur de la logistique et des achats
- Directeur de la qualité (et de la gestion des risques)
- Directeur de site / pôle / projets
- Directeur des affaires générales
- Directeur des affaires médicales (et de la recherche)
- Directeur des finances
- Directeur des investissements et de la maintenance
- Directeur des ressources humaines
- Directeur des soins en établissement
- Directeur des soins en institut de formation (aux métiers de la santé)
- Directeur des systèmes d'information
- Directeur d'établissement de santé - chef d'établissement
- Directeur d'établissement social et médico-social - chef d'établissement
- Documentaliste
- Dosimétriste
- Educateur jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- Educateur sportif
- Educateur technique spécialisé
- Electricien de maintenance
- Electromécanicien de maintenance
- Electromécanicien(ne) / mécanicien(ne) / de maintenance
- Encadrant Accueil - Standard
- Encadrant archives
- Encadrant bionettoyage
- Encadrant de département d'information médicale
- Encadrant de la sécurité des personnes et des biens
- Encadrant de maintenance des équipements et matériels mécaniques
- Encadrant de production blanchisserie
- Encadrant de stérilisation
- Encadrant des secrétariats médicaux
- Encadrant documentaliste
- Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales
- Encadrant espaces verts
- Encadrant gestion des ressources humaines

- Encadrant installations et maintenance équipements sanitaires, thermiques
- Encadrant logistique
- Encadrant maintenance biomédicale
- Encadrant maintenance Corps d'Etat secondaires
- Encadrant maintenance électrique / automatismes
- Encadrant production culinaire / alimentaire
- Encadrant sécurité incendie
- Encadrant socio-éducatif
- Encadrant transport sanitaire
- Epithésiste
- Ergothérapeute
- Expert technique (réseau, système, BDD,...)
- Exploitant technique
- Formateur des professionnels de santé
- Gestionnaire admissions frais de séjour traitement externe
- Gestionnaire comptable et achat
- Gestionnaire de données
- Gestionnaire de données biomédicales
- Gestionnaire de stocks
- Gestionnaire des marchés publics
- Gestionnaire des ressources humaines
- Gestionnaire finances
- Hygiéniste
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier en anesthésie-réanimation
- Infirmier en soins généraux
- Infirmier perfusionniste
- Infirmier puériculteur
- Ingénieur de recherche hospitalier
- Ingénieur d'études hospitalier
- Ingénieur en biologie médicale
- Intervenant / support informatique utilisateurs
- Lingère, couturière
- Maçon
- Maître de maison
- Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
- Manipulateur en électroradiologie médicale
- Masseur Kinésithérapeute
- Mécanicien de maintenance
- Menuisier-Agenceur
- Métallier - serrurier
- Ministre du culte
- Moniteur-éducateur



- Monteur en installations et maintenance des installations sanitaires et thermiques
- Oculariste
- Opticien lunetier
- Orthopédiste-orthésiste
- Orthophoniste
- Orthoprothésiste
- Orthoptiste
- Pédicure podologue
- Peintre en bâtiment
- Physicien médical
- Podo-orthésiste
- Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière
- Prothésiste dentaire
- Psychologue
- Psychomotricien
- Responsable archives
- Responsable blanchisserie
- Responsable budgétaire et financier
- Responsable de crèche
- Responsable de la maintenance tous corps d'état
- Responsable de la sécurité
- Responsable de sécurité des systèmes d'information
- Responsable de service mortuaire
- Responsable des achats
- Responsable des marchés publics
- Responsable des ressources humaines
- Responsable des services biomédicaux
- Responsable des travaux
- Responsable hôtelier
- Responsable logistique
- Responsable restauration
- Responsable socio-éducatif
- Sage-femme
- Secrétaire
- Secrétaire médical
- Socio-esthéticien
- Statisticien
- Surveillant de nuit
- Technicien biomédical
- Technicien communication multimédia
- Technicien de laboratoire médical
- Technicien d'études cliniques
- Technicien d'information médicale
- Technicien(ne) circulation extracorporelle (CEC)/perfusionniste
- Webmestre éditorial

### 23. Moment de la transformation des CDD en CDI

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligatoire à partir de la 6ème année de CDD</li> <li>Possible avant la 6ème année de CDD</li> </ul>		BDS FPH 004-O

### 24. Motif de départ

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>retraite</li> <li>décès</li> <li>démission</li> <li>abandon de poste</li> <li>départ volontaire</li> <li>révocation</li> <li>licenciement</li> <li>concours ou recrutement sortant</li> <li>fin de détachement</li> <li>inaptitude définitive</li> <li>fin de contrat</li> <li>détachement</li> <li>affectation dans une autre administration</li> <li>mise à disposition</li> <li>congés pour événements familiaux supérieurs à six mois</li> </ul>		BDS FPH 022-O

### 25. Motif de la demande de temps partiel

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Naissance ou adoption d'un enfant</li> <li>Soins donnés à un membre de sa famille</li> <li>Handicap de l'agent</li> <li>Raisons personnelles</li> <li>Motif thérapeutique</li> <li>Création ou reprise d'entreprise</li> </ul>		BDS-FPH-135-O

### 26. Motif de retrait

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Motif raisonnable de penser et exposé à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé</li> <li>Constat une défectuosité dans les systèmes de protection.</li> </ul>		BDS FPH 076-F

## 27. Motif de signalement

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Violences sexuelles</li> <li>• Agissements sexistes</li> <li>• Harcèlement moral</li> <li>• Harcèlement sexuel</li> <li>• Atteintes volontaires à l'intégrité</li> <li>• Diffamations</li> <li>• Outrages</li> <li>• Menaces</li> <li>• Injures</li> <li>• Actes d'intimidation</li> <li>• Autres</li> </ul>		BDS FPH 040-O BDS FPH 070-O

## 28. Motif de recours à l'Inspection du travail

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• risque grave</li> <li>• désaccord sérieux et persistant</li> </ul>		BDS FPH 103-O

## 29. Nature de la faute disciplinaire

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Refus de se conformer aux ordres de sa hiérarchie</li> <li>• Faute professionnelle</li> <li>• Absences injustifiées</li> <li>• Abandon de poste</li> <li>• Cumul d'activité irrégulier</li> <li>• Conflit d'intérêt non déclaré</li> <li>• Manquement à la probité (vol, falsification, détournement de fonds, fraude)</li> <li>• Manquement à la neutralité (manifestation de convictions politiques, discrimination dans les propos et les actes)</li> <li>• Manquement au respect du principe de laïcité (prosélytisme au sein de l'établissement, manifestation ostentatoire de convictions religieuses au sein de l'établissement)</li> <li>• Manquement à l'obligation de dignité au sein du service et en dehors du service (état d'ébriété)</li> <li>• Condamnation pénale</li> </ul>		BDS FPH 171-O

- Atteinte à la sécurité des biens (de l'établissements, des agents, des tiers (patients, résidents, visiteurs)
- Atteinte à la sécurité des personnes (insultes, menaces, harcèlement, violences envers des agents ou des tiers (patients, résidents ou visiteurs)

### 30. Niveaux hiérarchiques

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement supérieur/dirigeant</li> <li>• A</li> <li>• B</li> <li>• C</li> </ul>		BDS FPH 010-O

### 31. Nombre de jours de télétravail par semaine

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1</li> <li>• 2</li> <li>• 3</li> <li>• 4</li> <li>• 5</li> </ul>		BDS-FPH-129-O

### 32. Organisations syndicales

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CFDT</li> <li>• CFE-CGC</li> <li>• CFTC</li> <li>• CGT</li> <li>• FO</li> <li>• SMPS</li> <li>• SUD-SANTE SOCIAUX</li> <li>• UNSA</li> <li>• Unions de syndicats</li> <li>• Autres OS</li> </ul>	<a href="#">Tableau de correspondance des dénominations des organisations syndicales de la FPH</a>	BDS FPH 158-O

### 33. Position statutaire

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité</li> <li>• Détachement</li> <li>• Disponibilité</li> </ul>		BDS FPH 003-O BDS FPH 003-O bis BDS FPH 003-O ter

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Congé parental</li> </ul>		

### 34. Quotité de travail

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>&lt; 50% et quotité indéterminée</li> <li>50%</li> <li>60%</li> <li>70%</li> <li>80%</li> <li>90%</li> <li>100%</li> </ul>		BDS FPH 053-F

### 35. Sens de la décision (rupture conventionnelle)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Refus</li> <li>Accord</li> </ul>		BDS FPH 023-O

### 36. Sens de la décision (temps partiel)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>compatibilité</li> <li>compatibilité avec réserve</li> <li>incompatibilité</li> </ul>		BDS-FPH-135-O

### 37. Sexe

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>H</li> <li>F</li> </ul>		BDS FPH 003-O BDS FPH 003-O bis BDS FPH 003-O ter BDS FPH 006-O BDS FPH 006-O bis BDS FPH 008-O BDS FPH 010-O BDS FPH 011-O BDS FPH 012-F BDS FPH 016-O BDS FPH 017-O BDS FPH 017-O bis BDS FPH 018-O bis BDS FPH 019-O BDS FPH 021-O

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
		BDS FPH 022-O
		BDS FPH 023-O
		BDS FPH 024-O
		BDS FPH 026-F
		BDS FPH 026-F bis
		BDS FPH 027-F
		BDS FPH 030-O
		BDS FPH 031-O
		BDS FPH 032-O
		BDS FPH 034-O
		BDS FPH 035-O
		BDS FPH 036-O
		BDS FPH 043-O
		BDS FPH 044-O
		BDS FPH 046-O
		BDS FPH 096-O
		BDS FPH 097-O
		BDS FPH 098-O
		BDS FPH 099-O
		BDS FPH 102-O
		BDS FPH 123-O
		BDS FPH 124-O
		BDS FPH 125-F
		BDS FPH 132-O
		BDS FPH 133-F
		BDS FPH 134-O
		BDS FPH 135-O
		BDS FPH 141-O
		BDS FPH 142-F
		BDS FPH 143-F
		BDS FPH 144-F
		BDS FPH 145-O
		BDS FPH 150-O
		BDS FPH 151-F
		BDS FPH 152-O
		BDS FPH 155-O
		BDS FPH 158-O
		BDS FPH 171-O

### 38. Statut d'emploi (personnel médical)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
• hospitaliers universitaires titulaires		BDS FPH 003-O
• praticiens hospitaliers titulaires		BDS FPH 003-O bis
• assistants		BDS FPH 003-O ter
• hospitaliers universitaires non titulaires		BDS FPH 004-O
• attachés		BDS FPH 006-O
• praticiens associés		BDS FPH 006-O bis
• autres salariés (y compris ne relevant pas d'un statut)		BDS FPH 010-O
		BDS FPH 011-O

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
		BDS FPH 012-F
		BDS FPH 015-O
		BDS FPH 016-O
		BDS FPH 017-O
		BDS FPH 017-O bis
		BDS FPH 018-O bis
		BDS FPH 019-O
		BDS FPH 022-O
		BDS FPH 023-O
		BDS FPH 024-O
		BDS FPH 026-F
		BDS FPH 026-F bis
		BDS FPH 027-F
		BDS FPH 030-O
		BDS FPH 031-O
		BDS FPH 032-O
		BDS FPH 034-O
		BDS FPH 035-O
		BDS FPH 036-O
		BDS FPH 044-O
		BDS FPH 097-O
		BDS FPH 098-O
		BDS FPH 099-O
		BDS FPH 102-O
		BDS FPH 123-O
		BDS FPH 124-O
		BDS FPH 125-F
		BDS FPH 132-O
		BDS FPH 133-F
		BDS FPH 134-O
		BDS FPH 135-O
		BDS FPH 141-O
		BDS FPH 142-F
		BDS FPH 143-F
		BDS FPH 144-F
		BDS FPH 145-O
		BDS FPH 150-O
		BDS FPH 151-F
		BDS FPH 152-O
		BDS FPH 155-O
		BDS FPH 171-O

### 39. Tranches d'âge

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 ans</li> <li>25-40 ans</li> <li>41-55 ans</li> <li>+ 55 ans</li> </ul>		BDS FPH 003-O 003-O bis 003-O ter BDS FPH 017-O BDS FPH 017-O bis

	BDS FPH 018-O bis
	BDS FPH 019-O
	BDS FPH 021-O
	BDS FPH 022-O
	BDS FPH 023-O
	BDS FPH 031-O
	BDS FPH 036-O
	BDS FPH 096-O
	BDS FPH 097-O
	BDS FPH 098-O
	BDS FPH 099-O
	BDS FPH 102-O
	BDS FPH 123-O
	BDS FPH 124-O
	BDS FPH 125-F
	BDS FPH 132-O
	BDS FPH 133-F
	BDS FPH 134-O
	BDS FPH 135-O
	BDS FPH 141-O
	BDS FPH 142-F
	BDS FPH 143-F
	BDS FPH 144-F
	BDS FPH 145-O
	BDS FPH 150-O
	BDS FPH 151-F
	BDS FPH 152-O
	BDS FPH 155-O
	BDS FPH 171-O

#### 40. Tranches horaires

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<b>Plages horaires de 2h</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0h-1h59</li> <li>• 2h-3h59</li> <li>• 4h-5h59</li> <li>• 6h-7h59</li> <li>• 8h-9h59</li> <li>• 10h-11h59</li> <li>• 12h-13h59</li> <li>• 14h-15h59</li> <li>• 16h-17h59</li> <li>• 18h-19h59</li> <li>• 20h-21h59</li> <li>• 22h-23h59</li> </ul>		BDS FPH 036-O



## 41. Type (ou catégorie) d'acteurs et intervenants de la prévention

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistant de prévention</li> <li>• Conseiller de prévention</li> <li>• Inspecteur de la santé et de la sécurité au travail</li> <li>• Médecin du travail</li> <li>• Infirmier</li> <li>• Secrétaire médicale</li> <li>• Ergonome</li> <li>• Psychologue</li> <li>• Autres personnels affectés à la prévention</li> </ul>		BDS FPH 052-O BDS FPH 053-F BDS FPH 056-F

## 42. Type d'acte

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Violence</li> <li>• Discrimination</li> <li>• Harcèlement moral</li> <li>• Harcèlement sexuel</li> <li>• Agissements sexistes</li> </ul>	Instruction N° DGOS/RH3/2023/12 3 du 28 juillet 2023	BDS FPH 042-O BDS FPH 043-O

## 43. Type d'acte et de discrimination

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Origine</li> <li>• Sexe</li> <li>• Situation de famille</li> <li>• Grossesse</li> <li>• Apparence physique</li> <li>• Particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique apparente ou connue de son auteur</li> <li>• Patronyme</li> <li>• Lieu de résidence ou de sa domiciliation bancaire</li> <li>• État de santé</li> <li>• Perte d'autonomie</li> <li>• Handicap</li> <li>• Caractéristiques génétiques</li> <li>• Mœurs</li> <li>• Orientation sexuelle</li> <li>• Identité de genre</li> <li>• Âge</li> <li>• Opinions politiques</li> <li>• Activités syndicales</li> </ul>	L' <a href="#">article L1132-1</a> prévoit que : « Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de nomination ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, telle que définie à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 (...) »	BDS FPH 042-O

- Capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français
- Appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée

#### 44. Type d'affection

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• accidents de service</li> <li>• accidents de trajet</li> <li>• maladies professionnelles</li> <li>• maladies hors tableau</li> <li>• affections psychiques</li> </ul>	Instruction N° DGOS/RH3/2023/12 3 du 28 juillet 2023	BDS FPH 036-O

#### 45. Type d'épreuves

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Epreuve(s) écrite(s)</li> <li>• Epreuve(s) orale(s)</li> <li>• Epreuve(s) pratique(s)</li> <li>• Sélection sur dossier</li> <li>• Sélection sur titre(s)</li> </ul>		BDS FPH 021-O

#### 46. Type d'instance

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité social d'établissement (CSE) - dont CSE locaux (*)</li> <li>• Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du comité</li> <li>• Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) complémentaire de site</li> <li>• Commissions administratives paritaires (CAP) locales</li> <li>• Commissions administratives paritaires (CAP) départementales</li> <li>• Commission consultative paritaire (CCP)</li> </ul>	<a href="https://www.fonction-publique.gouv.fr/dialogue-social-et-representation/les-instances-consultatives/les-comites-sociaux">https://www.fonction-publique.gouv.fr/dialogue-social-et-representation/les-instances-consultatives/les-comites-sociaux</a>	BDS FPH 158-O BDS FPH 159-F

#### 47. Type de consommation (jours CET)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>compatibilité</li> <li>compatibilité avec réserve</li> <li>incompatibilité</li> </ul>	<a href="#">Décret n° 2010-531 du 20 mai 2010</a>	BDS-FPH-144-F

#### 48. Type de contrat

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>CDI</li> <li>CDD</li> <li>Intérim</li> <li>Contrat aidé</li> <li>Contrat d'apprentissage</li> </ul>	Instruction N° DGOS/RH3/2023/12 3 du 28 juillet 2023  indicateur BDS-FPH-003	BDS FPH 003-O BDS FPH 003-O bis BDS FPH 003-O ter BDS FPH 006-O BDS FPH 006-O bis BDS FPH 010-

#### 49. Type de décision (demande de congé formation)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accord de droit</li> <li>Accord</li> <li>Refus</li> </ul>		BDS FPH 027-F

#### 50. Type de formation spécialisée

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) sauf formation spécialisée de site</li> <li>Formation spécialisée de site des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux</li> </ul>		BDS FPH 057-O BDS FPH 065-O BDS FPH 070-O

#### 51. Type de prestations sociales

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Restauration</li> <li>Enfants</li> <li>Vacances, loisirs, culture</li> <li>Protection (1)</li> <li>Retraite</li> <li>Autres</li> </ul>		BDS FPH 155-O

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aides remboursables - Vie quotidienne (2)</li> <li>Chèque emploi service universel</li> </ul>		

(1) *Maladie, décès, congé de présence parentale, etc.*

(2) *Fonds social logement, habitat, consommation, véhicule.*

## 52. Type de saisine (rupture conventionnelle)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<b>Saisine du CSE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>à l'initiative de l'administration</li> <li>à l'initiative des membres du CSE</li> </ul>		BDS FPH 023-O

## 53. Type de saisine (temps partiel)

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiative de l'agent</li> <li>Initiative de l'administration</li> </ul>		BDS-FPH-135-O

## 54. Type de sanction disciplinaire

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avertissement</li> <li>Blâme</li> <li>Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours</li> <li>Radiation du tableau d'avancement</li> <li>Abaissement d'échelon à l'échelon immédiatement inférieur à celui détenu par le fonctionnaire</li> <li>Exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours</li> <li>Rétrogradation au grade immédiatement inférieur, à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement inférieur à celui détenu par le fonctionnaire</li> <li>Exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans</li> <li>Mise à la retraite d'office</li> <li>Révocation</li> </ul>		BDS FPH 171-O

## 55. Type de suite donnée 12 mois après le signalement

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• accueil</li> <li>• accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels compétents</li> <li>• accompagnement de la victime pour dépôt de plainte</li> <li>• mesures de mise à l'abri de la victime</li> <li>• mise en place d'une enquête</li> <li>• sanctions prises</li> <li>• usage du droit de réponse ou de rectification</li> <li>• signalement article 40 code de procédure pénale</li> <li>• signalement plateforme PHAROS</li> <li>• signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès</li> <li>• autres mesures</li> </ul>		BDS FPH 041-O

## 56. Visites de site

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<p><b>Selon le type de FS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) sauf formation spécialisée de site <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont le rapport a été étudié en séance</li> </ul> </li> <li>• Formation spécialisée de site des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- dont le rapport a été étudié en séance</li> </ul> </li> </ul>		BDS FPH 068-O

## 57. Voies d'accès

Modalités	Référentiel juridique	Indicateurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concours interne</li> <li>• Concours externe</li> <li>• Troisième concours</li> <li>• Examen professionnel</li> <li>• Recrutement par contrat</li> <li>• Contrat avec une entreprise de travail temporaire</li> </ul>		BDS FPH 008-O

A series of overlapping red parallelograms and trapezoids on the left side of the page, creating a dynamic, abstract graphic element.

# Annexes

L'Instruction N° DGOS/RH3/2023/123 du 28 juillet 2023 relative à l'enquête réalisée auprès des établissements et services de la FPH pour recueillir un ensemble de données issues des bases de données sociales est parue au [Bulletin Officiel Santé du 16 août 2023 \(pages 80 à 101\)](#).